



VETERINARIA

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'UNION PROFESSIONNELLE VÉTÉRINAIRE



N°3
2023
Avril

Enquête ASV :
que désire la profession ?

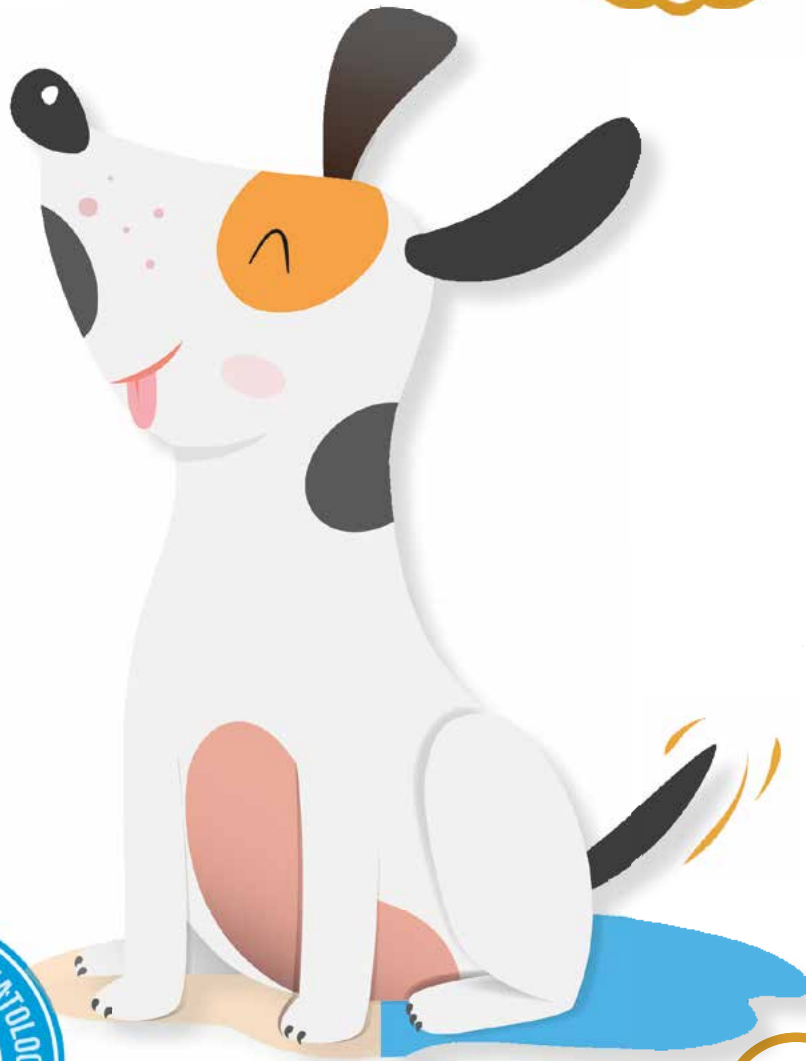
Protection juridique :
aussi contre le VT-bashing

Journée régionale BEA :
des mythes démontés

LE CALME APRÈS LA TEMPÊTE

NEW

reutopic



- ✓ Lotion pour les démangeaisons et irritations de la peau du chien.
- ✓ Formule à base de post-biotiques, à triple action : hydratante, calmante et antioxydante.
- ✓ Consistance fluide et absorption rapide.





VETERINARIA

Bulletin de l'Union
Professionnelle
Vétérinaire

Administration et
Rédaction :

UPV
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES
Tél. : 067 21 21 11
Fax : 067 21 21 14
TVA BE 0452 622 289
secretariat@upv.be

N° d'enregistrement :
Dépôt légal B.D. 25 949

Editeur responsable :
UPV / Dr A. SCHONBRODT
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES

Régie publicitaire :
Morgan Beczek
morgan@upv.be

Parution : 8 fois par an

Diffusion :
2.650 exemplaires auprès de
tous les docteurs vétérinaires
francophones établis en Bel-
gique, ainsi que les étudiants
de 3^e doctorat en médecine
vétérinaire.

Les auteurs sont responsables
des opinions exprimées dans
leurs articles.
La revue ne reflète donc pas
nécessairement les vues de l'UPV.
«Any reproduction of the
contents, totally or partly, is
prohibited without previous
permission of the Veterinaria's
redaction.»
«Toute reproduction du conte-
nu, totale ou partielle, est inter-
dite sans l'accord préalable de
la rédaction du Veterinaria.»

Imprimerie : De Smet
"Imprimer sur papier
certifié FSC"



Photo :

Cécile Laloux, Morgan Beczek
et auteurs des articles

- 3 Editorial
- 4 Enquête ASV
- 6 JPV : 12 octobre 2023
- 8 Vacances liées aux audits des élevages porcins
- 10 La saga de la castration des porcelets, suite et pas fin
- 11 Une enquête à propos des notices des médicaments
- 12 La procession d'Echternach des CDM Basilique en vue ?
- 13 3ème enquête sur la profession vétérinaire en Europe
- 14 Le burn-out des vétérinaires s'invite au Parlement Wallon
- 15 La lutte contre le burn-out commence à la Fac
- 16 Usage transfrontalier des médicaments Des éclaircies... !
- 17 Le démontage de mythes animaliers aux Rencontres du Bien-être animal
- 24 Le vade-mecum d'AMCRA
- 25 La mise à disposition gratuite d'un immeuble : actualités fiscales
- 26 Le bien-être animal à Bruxelles
- 28 Quel avenir pour la profession vétérinaire ?
- 30 C'est quoi, concrètement, vétérinaire ?
- 31 Devenez maître de stage d'observation pour les étudiants BAC, M1 et M2.
- 31 RC professionnelle Animal de compagnie ou de production ?
- 32 Votre Profession, Vos Assurances
- 36 La Chine vient seulement de révéler des données cruciales sur les origines du COVID-19.
- 38 Protection des consommateurs permettre des choix durables et mettre fin au green-washing
- 39 Le 1er jour d'un nouveau collaborateur
- 40 La durée de la gestation à aussi son importance
- 42 Pas ce soir, j'ai mal à la tête : prend une aspirine
- 44 In memoriam
- 46 Le clin d'œil de Wite
- 48 Vos Avantages-Membres
- 49 Petites annonces
- 53 Agenda des formations



Avec le soutien de

AMCRA
Hipra

Marsh
Miloa

Pareto
Prodivet

Chère Consœur, cher Confrère,

Apparemment, nous n'avons pas encore reçu le renouvellement de votre adhésion.

Avez-vous oublié ?

Il est facile d'y remédier.

Il vous suffit de verser le montant de votre cotisation au compte BE38 7420 2554 3872 en indiquant de préférence la section de votre choix principal.

Avez-vous tenté de vous affilier en ligne sans succès ?

Vous n'êtes pas le ou la seul.e... notre website est encore en amélioration.

En attendant qu'il se perfectionne, vous pouvez procéder comme ci-dessus.

Vivez-vous une mauvaise passe financière ?

Contactez Marcel Renard, notre coprésident chargé de la trésorerie, il se fera une joie de trouver une solution avec vous.

Pensez-vous que tout va très bien sans vous ?

Ce serait une grave erreur.

Les dossiers et réunions de concertation s'accumulent et nos actifs peinent à y faire face.

Depuis le début de la crise du Covid, notre rôle s'est affirmé et notre profession est interpellée à tout bout de champ pour des questions de plus en plus complexes par la société, par les scientifiques et par les politiques.

Bien-être animal, disponibilité des médicaments, antibiorésistance, pénurie de praticiens, exercice profane, VT-bashing, gestion administrative...

Aux anciens écueils s'en ajoutent constamment de nouveaux.

De plus, notre poids dépend de notre représentativité.

Plus nombreux nous sommes, plus nos partenaires nous prennent au sérieux.

Vous n'approuvez pas les choix de l'UPV ?

Pourquoi ne nous questionnez-vous pas ?

Pourquoi ne nous critiquez-vous pas en face à face ?

Il manque parfois l'éclairage d'un seul membre pour réorienter une action commune ou la construire.

Nous attendons votre soutien avec impatience.

Des enjeux essentiels se discutent à tous niveaux, régional, fédéral, européen...

Vous rêvez d'une profession épanouie, nous aussi.

Votre avenir ne se réalisera pas sans votre concours.

Rejoignez-nous sans tarder,

Votre UPV

Siège social et Secrétariat de l'UPV

Rue des Frères Grislein 11 • 1400 Nivelles

Tél.: 067 21 21 11 • Fax : 067 21 21 14 • upv@upv.be • www.upv.be

N° de compte : pour les cotisations : BE07 3100 2471 3666 • Pour les services : BE95 3101 1052 8758

Numéro d'entreprise : 0 452 622 289 • ONSS : 1204062-93



Moins de gris, plus de vert

Chères consœurs, chers confrères,

Chers amis,

Ça y est, c'est le printemps, et j'avoue personnellement en avoir bien besoin pour recharger mes batteries (solaires).

Notre profession est fatiguée, on l'entend et on y est confronté tous les jours.

Beaucoup de choses sont déjà mises en route au sein de notre UPV pour aider à la sérénité de notre profession : défense active contre le bashing, cellule d'aide et partenariat avec « un pass dans l'impasse », Job Day pour mettre en relation les recruteurs et les recrutés, réflexions main dans la main avec l'Ordre, ...

A côté de toutes ces forces vives, la SAVAB est persuadée qu'un retour aux sources originelles de notre profession peut nous faire retrouver une certaine sérénité au quotidien.

Ralentir, se poser, cesser de contribuer à la politique du « tout-et-tout-de-suite », travailler au bien-être animal sans se nuire, ni physiquement ni mentalement, sans nuire à la biodiversité, en protégeant notre environnement.

Car oui, c'est indéniable, nous générons énormément de déchets, d'agents polluants, manipulons beaucoup de molécules nocives pour la biodiversité (les antiparasitaires, anesthésiques gazeux et désinfectants en sont des exemples les plus flagrants).

Alors oui, c'est enfin le printemps : plus de lumière, plus de chaleur, ... moins de gris, plus de vert. Le vert représente l'équilibre, la nature, l'écologie, le printemps et la renaissance. C'est le symbole de la prospérité, de la fraîcheur et du progrès.

Oui, le vert est actuellement notre couleur fétiche, à la SAVAB, et je suis très heureuse de pouvoir vous écrire cet édito sous forme d'un faire-part de naissance : **Vet&Cologie est né et se porte bien !**

Pour ceux et celles qui ne le sauraient pas encore, la SAVAB est à l'origine d'un nouveau groupe de travail, Vet&Cologie, qui veut promouvoir une pratique professionnelle plus éco responsable.

Nous sommes en pleine création d'un cycle de formation pour 2024. D'ici là, nous ne manquerons pas de vous partager nos « trucs et astuces » car

nous démarrons aussi de presque zéro en matière de pratique éco-responsable, alors n'hésitez pas à nous envoyer un mail à vetandcologie@upv.be pour être tenus au courant de notre actualité.

Comme le disait Fabienne Marchand dans l'édito de janvier : « Ceux qui cotisent à l'UPV, font partie des optimistes ! ... Ceux qui cotisent à l'UPV, participent à aider leurs semblables vétérinaires et à veiller à leur bien-être ! ». Nous sommes persuadés que ce genre d'accompagnement et de formation « One Health » ne peut que contribuer à notre bien-être professionnel et à une certaine forme de sérénité et de plénitude.

D'ici là, profitez de chaque moment et des beaux jours qui reviennent ... and « stay tuned¹ » !

Dr Laurence De Meester - de Courcy

Représentante Vet&Cologie

au sein de la SAVAB



¹ "restez à l'écoute"

Avec le soutien de la





Enquête ASV

*Cette enquête vous est aussi envoyée par infomail et par les réseaux sociaux.
Possibilité donc de répondre directement sans passer par la case upv@upv.be.*

Notre métier évolue en permanence et dans cette évolution, nos ASV prennent de plus en plus d'importance.

Les tâches dédiées à nos ASV sont multiples et diversifiées, les formations sont également très variées et hétérogènes.

On se rend actuellement compte que la plupart des ASV restent dans les structures vétérinaires 7-8 ans puis se désintéressent du métier probablement par manque de reconnaissance, par manque d'évolution possible dans leurs tâches.

L'UPV souhaite dès lors lancer cette enquête afin de demander à la profession ce qu'elle attend des ASV, ceci afin de pouvoir créer à l'instar d'autres pays, des formations reconnues, avec différents niveaux permettant une valorisation régulière et leur créer un statut officiel.

A vous de déterminer les tâches que vous souhaiteriez ou non voir être accomplies par nos « ASV » :

1. Pour beaucoup d'entre nous le terme « ASV » signifie « assistant de soins vétérinaires » ; toutefois ce terme prête à confusion pour un certain nombre de clients qui, à l'instar de la médecine humaine pensent que l'assistant est un vétérinaire.

Nous proposons dès lors la définition : « Auxiliaire de Soins Vétérinaires »

- oui
- non
- autres propositions :

2. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Entretien**

- entretien des locaux d'accueil (salle d'attente, accueil, salles de consultations)
- entretien des salles de chirurgie
- entretien des locaux d'hospitalisation
- entretien des cages d'hospitalisation : contagieux et non contagieux
- entretien et désinfection du matériel chirurgical

3. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Accueil**

- accueil des clients au comptoir
- accueil téléphonique, prise de rendez-vous (évaluation de l'urgence d'un rdv)
- règlement des factures
- vente d'aliments
- vente de médicaments
- Lecture de transpondeur d'un animal (en rdv ou animal trouvé)

4. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **gestion informatique**

- gestion des stocks : médicaments, aliments, matériel
- gestion du site internet et réseaux sociaux

5. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Administration**

- responsable prévention et sécurité : tâches dédiées à du personnel salarié à partir du vingtième salarié
- gestion des fiches de paie des salariés
- contact avec les secrétariats sociaux pour la gestion des plans PFI, insertion, certificats divers autres, .. ;

Jusqu'à présent, vous pouvez constater qu'aucune de ces tâches ne correspond directement à des soins vétérinaires mais on y arrive :



6. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Soins vétérinaires : hospitalisation**

- assurer le confort et le bien-être des animaux hospitalisés : les garder propres, les nourrir, leur donner à boire, veiller au bon fonctionnement des pompes à perfusion
- contrôle de plaies (évaluation rapide, être capable d'avertir le vétérinaire si suspicion, pas de diagnostic)
- nettoyage et désinfection des plaies
- gestion de bandages simples
- gestion de bandages complexes (sous contrôle vétérinaire)
- administration de médicaments (sous contrôle vétérinaire)

7. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Soins vétérinaires : assistance aux consultations**

- appliquer une contention optimum pour aider le vétérinaire lors de certains actes : prise de sang, échographie, radiographie, coupe d'ongles, .. ;
- préparation du matériel nécessaire lors de prise de sang, de mise sous perfusion
- pré-encodage des dossiers au cours de la consultation (poids, température, ...)
- nettoyage et/ou désinfection des tables de consultation entre chaque patient

8. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Soins vétérinaires : salle de préparation**

- préparation du matériel pour pose de cathéter, intubation
- contention
- préparation des sites chirurgicaux : tonte désinfection

9. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **Soins vétérinaires : salle de chirurgie**

- préparer la table et le matériel chirurgical
veiller à l'intégrité du système d'anesthésie gazeuse et l'utilisation du matériel adéquat au patient (type de circuit, taille du ballon, ...)
- être la 3^{ième} voire la 4^{ième} main du vétérinaire
- assistance anesthésie : pouvoir se rendre compte d'une anomalie lors de l'anesthésie : apnée, arrêt cardiaque, réveil prématuré : comprendre un circuit anesthésie, lire un monitoring cardio-respiratoire
- remise en place de la salle de chirurgie

10. Liste des tâches à réaliser par les ASV : **salles d'imagerie**

- contention pour les différents examens d'imagerie
- connaissance des règles de radioprotection
- connaissance du fonctionnement du développement (analogique / numérique)

Au vu de la diversité des tâches, on pourrait également envisager de créer plusieurs métiers ou non :

- Soit ASV couteau suisse
- Soit ASV Accueil, administration
- Soit ASV responsable hygiène, propreté, nettoyage des hospitalisés
- Soit ASV soins vétérinaires.

Tout ceci nécessite de créer des formations en adéquation avec nos besoins.

Aujourd'hui, le « marché » des formations ASV est très hétéroclite, il serait dès lors souhaitable d'harmoniser celles-ci et d'aboutir à une reconnaissance officielle.

Quels seraient dès lors vos souhaits ?

Commentaires :



La JPV, c'est LE rendez-vous de tous les acteurs de la pratique vétérinaire à ne rater sous aucun prétexte.

Tous les orateurs sont reconnus et choisis pour leurs qualités scientifiques et pédagogiques. La plupart sont porteurs de titres académiques et spécialistes européens dans leur domaine

Vous avez déjà bloqué la date et vous attendez impatiemment le programme. Cette année nous vous avons réservé une **cuvée exceptionnelle !**



**Écolys Business Center,
Avenue d'Écolys 2, 5020 Namur**



Programme

12 octobre 2023

Salle 1 : Animaux de compagnie

- AM : **L'immunité du chien et du chat sur la ligne du temps de vie** avec les Professeurs **Laurent GILLET** et **Bénédicte MACHIELS**, Dipl. ECVIM, Vaccinologie vétérinaire, DMI, FMV, ULiège, et **Dominique PEETERS**, Dipl. ECVIM-CA, CVU Médecine Interne Animaux de Compagnie, FMV, ULiège
- PM 1 : **Les entéropathies auto immunes : les comprendre et les traiter** avec le Docteur **Alexis LECOINDRE**, Dipl. ECVIM-CA, OnlyVet, Saint Priest (Lyon)
- PM : **Destruction immune des globules rouges : lorsque tout diffère entre le chat et le chien** avec le Docteur **Morgane CANONNE**, Dipl. ECVIM-CA, Enseignant chercheur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort





Salle 2 : Praticiens équins

- AM 1 : **Reconnaître les signes de stress et de douleur du cheval** avec **Léa LANSADE**, Docteur en Biologie, UMR Physiologie de la Reproduction & des Comportements, Centre INRAE Val-de-Loire
- AM 2 : **Manifestations de la douleur au travail et lien avec les affections digestives** avec le Docteur **Emmanuelle VAN ERCK**, Dipl. ECEIM et ECVSMR, Equine Sports Medicine Practice
- PM 1 : **L'immunité du cheval au travail** avec le Professeur Tania ART, Dipl. ECEIM et le Docteur **Irène TOSI**, Service de Physiologie - Médecine Sportive Equine, FMV, ULiège
- PM 2 : **L'immunité équine en pratique : évaluation et gestion** avec le Docteur **Katrien PALMERS**, Dipl. ECEIM, Clinique Equine De Morette

Salle 3 : Assistants Vétérinaires

- AM : **La vaccination du chien et du chat : comprendre pour conseiller** avec le Docteur **Sabine LAMBERT**
- PM : **Le patient chirurgical : de la prise de rendez-vous au retour à la maison** avec le Docteur **Laurent FERAUX**

Cette année, la **salle rurale** de la JPV est remplacée par le Congrès de la Société Belge Francophone de Buiatrie, dont vous pouvez découvrir le riche programme scientifique par ailleurs. Ce congrès se tient au même endroit et à la même date, les parties conviviales de la journée permettront la rencontre des participants.

Informations et inscriptions,
consultez le site de :

FORMAVET : www.formavet.be

JPV : www.jpv-upv.be

BUIATRIE : www.buiatrie.vet



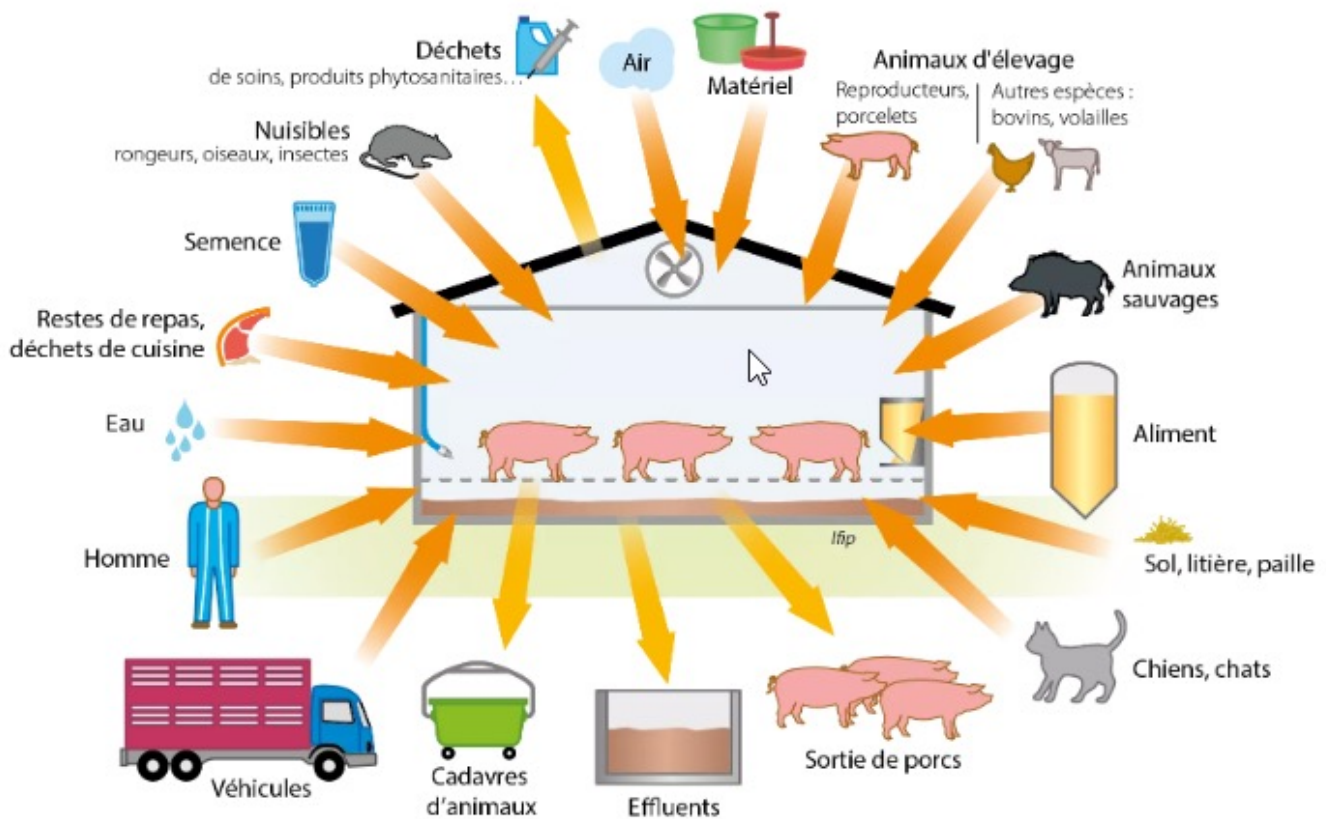
Vacations liées aux audits des élevages porcins



Voilà plusieurs mois qu'avec notre Consœur Ludivine Tilliere de l'ARSIA, l'UPV se démène pour accélérer le versement du solde des vacations pour les audits (soit 581 troupeaux). Pour rappel, les premiers audits (uniquement les premiers et impérativement réalisés avant le 31/12/2022) sont indemnisés à 35€.

Plus de 20.000€ doivent revenir aux vétérinaires...

Voici un aperçu des échanges de mails entre ARSIA, DGZ, UPV et SPF Santé Publique, relatifs à ces audits. Nous vous les communiquons pour que vous soyez conscients du travail de coulisses qu'impose la simple rémunération de vos efforts !



08/09/22

Bonjour à Tous,

Permettez-nous de vous contacter dans le cadre de l'audit de biosécurité en exploitation porcine, et plus particulièrement concernant la vacation due au vétérinaire d'exploitation lors de la première visite.

En effet, nous avons reçu dernièrement des plaintes de vétérinaires s'étonnant de ne recevoir aucune information relative aux vacations effectuées dans le cadre de cette mission. Sur base des informations transmises par la DGZ, en charge de réaliser les états de vacation sur base des données encodées dans FarmFit, il n'y aurait plus d'interventions de la part du FS depuis décembre 2021.

Or, après relecture de l'article 7/1 de l'Arrêté Royal

du 18 juin 2014 portant des mesures en vue de la prévention des maladies du porc à déclaration obligatoire, inséré par l'arrêté royal modificatif du 11 mai 2020, il est stipulé : « Dans les limites de l'article budgétaire destiné à cet effet, une intervention forfaitaire unique de 35 euros par exploitation est toutefois octroyée au vétérinaire d'exploitation pour **la réalisation de la première évaluation des risques et pour la transmission de ses résultats**, cette intervention étant à charge du Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux. Les coûts au-delà de 35 euros sont à charge du responsable. Le vétérinaire d'exploitation est rétribué sur présentation d'un relevé trimestriel dûment étayé. »

Selon notre interprétation du texte, il n'y a pas de lien qui permet d'exclure les audits effectués en dehors de certains délais et donc légalement rien

ne pourrait empêcher le paiement de cette vacation lors de la première visite de biosécurité.

De plus, aucune communication spécifiquement liée à l'arrêt de la rétribution de ces vacances ne nous est parvenue par les Autorités, nous avons donc continué à communiquer de la sorte vers nos vétérinaires praticiens wallons.

Depuis janvier 2022, approximativement 150 audits restreints et 200 audits complets de biosécurité en exploitations porcines ont été effectués en Wallonie ; nous sommes bien conscients du retard dans cette mission néanmoins, ce secteur étant très peu représenté, les communications liées ne sont pas toujours intégrées rapidement par nos praticiens.

En conséquence, nous souhaiterions (1) que tous les premiers audits réalisés en 2022 puissent faire l'objet d'une indemnisation comme le prévoit l'article 7/1 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2014 et (2) qu'en cas de suppression de cette intervention à terme, une communication très claire soit envoyée par l'Agence ou le SPF aux vétérinaires praticiens wallons.

En vous remerciant de l'attention portée à notre demande,

Cordialement.

Tillière Ludivine, DMV

Epidémiologie et Encadrement Sanitaire

Allée des Artisans 2 - 5590 Ciney

08/02/23

Bonjour Ludivine,

Petit update : 581 troupeaux wallons ont été sélectionnés. Cela concerne 204 vétérinaires.

Nous sommes en train de faire des contrôles. Ensuite, nous contacterons les vétérinaires.

Je te tiens au courant.

Bonne après-midi

Willem

15/02/23

Vacations dues lors du premier audit de biosécurité en exploitation porcine.

« A partir du 1er juin 2021, le responsable d'une exploitation de porcs est obligé de faire réaliser chaque année, par son vétérinaire d'exploitation, une analyse de risques relative à l'introduction de maladies à déclaration obligatoire dans l'espèce porcine. Une bonne biosécurité est indispensable pour protéger les élevages porcins belges contre l'introduction de la Peste Porcine Africaine et d'autres maladies, mais aussi dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

Sur la base des résultats de l'analyse de risques, vous, en tant que vétérinaire d'exploitation, éta-

blissez un plan d'actions à mener avec le responsable de l'exploitation porcine afin d'optimiser la biosécurité dans l'exploitation. Les vétérinaires ont jusqu'à 30 jours après la réalisation de l'enquête sur les risques pour établir ce plan d'action. Mais grâce au lien du module Audit de Biosécurité avec FarmFit, vous pouvez également le faire en même temps que l'analyse. »

27/03/23

... bonne nouvelle : les courriers seront envoyés cette semaine. Pour la Wallonie, il y a 188 vétérinaires concernés. Ils auront jusqu'au 15 avril pour envoyer leurs commentaires. Ensuite, nous enverrons les listes définitives.

Et désolé pour le retard avec les listes.

Bonne semaine à toi

Willem

Surveillez bien votre courrier, la DGZ (équivalent ARSIA) doit envoyer incessamment votre relevé... Et comme une bonne nouvelle n'arrive pas toujours seule,

30/03/23

Chers membres du groupe de travail porcin,

Comme discuté lors du dernier groupe de travail, vous trouverez ci-joint une version actualisée des tableaux de valeurs utilisés dans le cadre du paiement des indemnités pour le secteur porcin.

Après approbation par les membres du groupe de travail, celles-ci seront soumises à l'avis du Conseil du Fonds.

En cas d'avis favorable, elles seront appliquées à partir du 1/4/2023.

Je vous prie de bien vouloir me faire part de votre avis au plus tard le 11/4/2023.

Je vous remercie d'avance pour votre coopération.

Cordialement

Kirstine Ceulemans

Federale overheidsdienst Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu

DG Dier, Plant en Voeding

Dienst Sanitair Beleid Dieren en Planten

NDLR : Les grilles de rémunérations prévues sont disponibles auprès de notre secrétariat

upv@upv.be



La saga de la castration des porcelets, suite et pas fin

Courrier à l'intention de Madame Caroline Depraeter,

conseillère du ministre Clarinval

Madame la Conseillère,

Chère Caroline,

Les organisations vétérinaires Veda et UPV souhaitent revenir sur la question de la castration des porcelets en Belgique, une opération qui doit désormais être réalisée sous anesthésie locale.

Lors de précédents échanges de courriels à ce sujet, nous avons exprimé à plusieurs reprises nos inquiétudes quant à l'arrêté royal actuel. Après une réunion de Veda avec le NGROD le 31 janvier 2023, nous avons reçu la confirmation que le NGROD souhaite s'en tenir à l'AR actuel, sur la base de l'article 5 de la loi relative à l'exercice de la médecine vétérinaire.

Nous lisons dans votre réponse à notre requête (dd 11 janvier 2023) :

« En ce qui concerne le terme « surveillance directe » : ce terme permet une interprétation appropriée correspondant à la situation spécifique de l'exploitation concernée. Il appartient au vétérinaire d'élevage de juger, en connaissance de l'élevage, de ses caractéristiques et de son histoire, quelle est la meilleure méthode de travail appropriée pour effectuer les castrations sous anesthésie comme indiqué dans l'AR. »

Toutefois, l'actuel AR stipule que les collègues vétérinaires de l'industrie porcine sont censés exercer une « surveillance permanente » lorsqu'ils procèdent à la castration et à l'anesthésie des porcelets. Notre Ordre confirme que la supervision permanente signifie bien la présence physique permanente du vétérinaire de l'entreprise, tant lors de l'anesthésie que lors de la castration.

Un calcul effectué à partir de la pratique (voir l'annexe ci-dessous) montre que cette présence permanente pendant l'anesthésie et la castration nécessite au moins 50 vétérinaires supplémentaires à temps plein. Ce calcul suppose 8 heures de travail effectif continu (dont la faisabilité peut être mise en doute) dans le box par jour, sans compter les déplacements et la pape-rasserie, avec suffisamment d'assistants, lorsque l'anesthésie et la castration ne sont pas combinées à d'autres opérations, comme c'est souvent le cas aujourd'hui. Dans des circonstances plus réalistes, ce chiffre passe rapidement à 80, voire

190 vétérinaires supplémentaires. Cela doublerait ou quadruplerait le nombre de vétérinaires travaillant actuellement dans le secteur porcin.

Il devrait donc être clair que le présent AR est mathématiquement irréalisable pour les vétérinaires du secteur. La publication d'un AR dont on sait à l'avance qu'il n'est pas réalisable pour les acteurs sur le terrain entraînera sans aucun doute des problèmes dans sa mise en œuvre. Les vétérinaires d'entreprise peuvent être mis en cause par les pouvoirs publics et leur Association pour n'avoir pas effectué correctement le contrôle décrit dans le nouvel AR, alors qu'il est établi que la présence physique ne peut être garantie partout.

L'alternative proposée par VeDa lors de la réunion du 31 août 2022 par le professeur Sarne De Vliegheer, qui représentait notre organisation à l'époque, a été et est toujours rejetée comme irréalisable car trop ambitieuse par rapport à la législation actuelle. Vous en avez pris note.

Pour toutes ces raisons, VeDa et UPV restent très préoccupés par l'évolution de ce dossier et craignent les conséquences sur le terrain. Au minimum, il faudrait plus de clarté sur ce qui sera attendu exactement dans la mise en œuvre pratique de la surveillance permanente et la fourniture et/ou l'administration des anesthésiques (locaux).

Considérant que le ministre a déclaré que « cet arrêté royal pourrait être un premier pas, mais qu'il n'est pas la solution pour les grandes exploitations, où l'éleveur ne sera pas en mesure d'effectuer la délégation seul » et tenant compte de tous les arguments susmentionnés de nos collègues du secteur, nous nous sentons obligés d'insister une fois de plus sur une révision de l'arrêté royal actuel ou au moins sur une clarification de son contenu et de sa mise en œuvre pratique.

Veda reste évidemment ouverte à toute nouvelle consultation à cet effet.

Danny Coomans

Au nom des praticiens ruraux de VeDa et UPV

Calcul :

□ 380.000 truies (2020)

<https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen/landbouw-en-visserij/veestapel>

□ Nombre de truies / nombre de portées --> 30 (déjà bien supérieur dans la plupart des grandes exploitations)

□ 50 % de verrats (50 % de cochettes)

□ 15 % d'immunocastrés / verrats entiers (<https://pureportal.ilvo.be/nl/projects/optimalisatie-van-het-houden-van-intacte-be-ren-en-immunocastraten>)

□ $(380\,000 \times 30 \times 0,5) - 15\% = 4\,845\,000$ porcelets à castrer par an, soit 93 176 porcelets par semaine.

L'expérience pratique montre que 500 porcelets sont anesthésiés et castrés en 4 heures dans des conditions optimales (2 personnes attrapent et anesthésient, 2 personnes castrant ; aucune autre opération). Donc au moins 0,5 minute par porcelet.

$93\,176 \times 0,5 = 776,5$ heures de travail par semaine.

□ Si l'on compte 5 jours par semaine, 8 heures par jour (sans compter les déplacements et la paperasserie), cela revient à remplir la journée de 20 vétérinaires supplémentaires.

Dans la pratique, cependant, dans la grande majorité des exploitations (souvent des systèmes pluri-hebdomadaires), les castrations ont lieu les lundis et mardis (en raison de l'âge maximum légal des porcelets au moment de la castration). Les 776 heures susmentionnées sont alors réparties sur deux jours et nous avons du travail pour un peu moins de 50 vétérinaires supplémentaires.

□ Si nous supposons des conditions plus réalistes, où d'autres opérations sont effectuées en même temps sur les porcelets (de sorte que les porcelets doivent être retenus moins longtemps, qu'ils subissent moins de stress et que le travail de l'éleveur est également réduit), nous arrivons (en calculant 2 minutes par porcelet) à 3100 heures par semaine. Cela représente, à raison de 8 heures par jour, 77 (5 jours de castration par semaine) à 190 vétérinaires supplémentaires (2 jours de castration par semaine).

Une enquête à propos des notices des médicaments

Papier ou numérisée ?



L'asbl Pharma.be, qui regroupe les principaux acteurs du secteur de la production pharmaceutique, désire connaître notre avis quant à l'utilisation de notices digitales.

Les avantages sont évidemment économiques et écologiques.

Les désavantages frappent essentiellement les collègues qui travaillent dans des quartiers défavorisés (paupérisés, immigrés...) et devront créer eux-mêmes les copies papier.

Ne pas oublier que la fracture numérique atteint peu à peu 40% de la population en Belgique.

Actuellement déjà, pour respecter la loi au pied de la lettre, c'est un service que nos praticiens doivent rendre à leur clientèle en cas de déconditionnement.

L'enquête est accessible via <https://fr.surveymonkey.com/r/79HDJB5>

La procession d'Echternach des CDM Basilique en vue ?



01/03/23

Nous recevons un courrier politiquement encourageant du Ministre Clarinval.

Ce dernier approuve notre point de vue si, toutefois, il s'interroge sur la sortie des négociations en cours entre le secteur des abattoirs, l'AFSCA et les mouvements professionnels.

Pour reprendre les termes de ce courrier, après avoir évoqué « les concertations en cours entre les parties prenantes », le Ministre lui-même constate que « les premiers échanges ont été peu fructueux, les abattoirs ne voulant ni modifier leur organisation, ni voir les établissements mal organisés payer les surcoûts et désagréments qu'ils occasionnent. »

« Les principaux points de discorde sont

- Le nombre de vétérinaires nécessaires sur les chaînes d'abattage pour assurer une expertise post mortem satisfaisante
- L'obligation de commander les vétérinaires nécessaires et de les payer même s'ils ne sont pas « utilisés » pour une raison quelconque
- L'organisation des pauses
- Le délai pour transmettre le planning des abattages et la transmission de cette information aux vétérinaires chargés de mission
- Les surcoûts réclamés en cas de non-respect de ce planning
- La définition des missions sortant du cadre classique d'expertise et demandant un paiement spécifique
- Le paiement supplémentaire des prestations demandées en urgence. »

Toutefois le Ministre constate une éclaircie dans les débats du fait « des difficultés rencontrées par certains établissements pour abattre aux heures souhaitées parce que l'Agence ne trouvait pas de vétérinaires chargés de mission disponibles ».

Une façon élégante d'approuver notre point de vue... pas de chocolat, pas de bras !

Et de conclure cet aspect de la situation en rappelant que « pour les quelques sujets sur lesquels aucun consensus ne pourra être trouvé, il faudra « trancher » » en veillant à garantir la sécurité de la chaîne alimentaire ».

A bon entendeur, salut !

En ce qui concerne le contrôle du respect du bien-être des animaux à l'abattage, il ne relève pas de la compétence de l'Agence mais des Régions. À celles-ci de prendre leurs responsabilités.

En ce qui concerne les micro-missions (tout petits abattoirs, délivrance de certificats pour l'export...), à nouveau ces missions sont régies « par la réglementation européenne et il n'est pas possible ni de se passer de l'expertise, ni de la certi-

fication. ... à défaut d'un accord au sujet de la revalorisation de ces micro-missions, il faut s'attendre à ce que, comme cela s'est produit l'an dernier pour les abattoirs, l'Agence ne trouve pas de vétérinaire chargé de mission pour effectuer les « petites certifications » ou les « petites expertises » au moment souhaité par les opérateurs, empêchant ainsi les abattages ou les exportations/échanges. »

À nouveau, que celui qui a des oreilles, entende.

02/03/23

Newsletter de l'AFSCA

Augmentation des honoraires à partir du 1er mars
L'arrêté royal du 17 février 2023 modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire a été publié hier au Moniteur Belge. De ce fait, l'augmentation prévue des honoraires des CDM sera d'application à partir du 1er mars.

Pour rappel, cette augmentation a été obtenue suite à une concertation ardue au Cabinet de Monsieur Clarinval entre le secteur des abattoirs, l'AFSCA et les mouvement professionnels UPV et VeDA.

17/03/23

Rencontre cordiale entre un responsable de l'AFSCA et les délégués de l'UPV et des VeDa.

La certification à l'exportation commence sa mutation et les CDM pourraient y retrouver leurs jeunes.

Dématérialisation de certaines certifications, revalorisation des gardes de nuit, de WE et autres... les discussions avancent.

31/03/23

Rencontre entre le secteur, l'AFSCA et les CDM délégués de l'UPV et de VeDa au sujet des micro-missions.

Le défaut d'information, voire l'irréalisme du secteur afflige nos représentants qui pour l'instant, comptent les coups entre le secteur et l'AFSCA tout en remettant les pendules à l'heure.

Il était temps que l'UPV et VeDa soient présents aux discussions, la profession leur doit une fière chandelle !

Merci Confrères, vous êtes précieux.





Bruxelles - 24/06/2023

Formation Post-Universitaire en OPHTALMOLOGIE

Vous avez envie de passez au niveau supérieur en ophtalmologie ?

Rejoignez-nous pour cette formation unique de 14 modules dont 3 séances de TP.

Une équipe de 5 spécialistes pour vous accompagner : Les Docteurs Alexandre Guyonnet, Aure-Eline Grillot, Sophie Jugant, Aurélie Bourguet, Guillaume Payen



BE +32 28886503



info.fr@improveinternational.com



improveinternational.com

© Copyright 2023 Improve International Ltd.

3^{ème} enquête sur la profession vétérinaire en Europe



Deux autres enquêtes, en 2014 et 2019, ont fourni des éléments précieux à la Fédération Vétérinaire Européenne pour négocier avec les autorités.

Certains aménagements relatifs à l'usage des médicaments, au statut des vétérinaires... ont pu être obtenus grâce à ces résultats.

Nous avons appris notamment qu'il faudra désormais 2,5 vétérinaires pour remplacer un départ à temps plein, ce qui nous donne un poids certain dans les débats vis-à-vis d'autres professions.

Pour cette troisième enquête, CM-Research a remanié certaines questions afin de pouvoir y répondre plus aisément.

Nous avons déjà obtenu pas mal de réactions parmi les vétérinaires belges et notre progression actuelle est de

- Enquête 2019 : 211 répondants
- Janvier 2023 : 180 répondants
- Février 2023 : 188 répondants
- Mars 2023 : 191 répondants

Vu l'importance de ces statistiques pour nos décideurs, nous tenons beaucoup à votre participation.

Le lien utile est <https://survey.vetspanel.com/S2/150/FVE/>.



Le burn-out des vétérinaires s'invite au Parlement Wallon

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION GLOBALE DES VÉTÉRINAIRES EN MILIEU AGRICOLE. »

(CRAC 2103/23)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de l'état des lieux de la situation globale des vétérinaires en milieu agricole ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS) : - Monsieur le Ministre, en janvier 2022, je vous interrogeais au sujet des associations de vétérinaires ainsi que sur la situation des vétérinaires, notamment en milieu rural et en milieu agricole. Le taux de suicide y était quatre fois plus élevé que dans le reste de la population. Ce constat n'était pas neuf. Parmi les causes, des comportements agressifs de clients, la surcharge de travail, les insultes sur les réseaux sociaux, et cetera. De plus, les crises successives ont augmenté les difficultés financières et sociales des propriétaires d'animaux, ce qui a augmenté le nombre d'euthanasies des animaux, frappant durement la santé mentale des professionnels.

L'Union professionnelle des vétérinaires est toujours aussi inquiète de la situation. En effet, la profession attire de moins en moins et les vétérinaires font part d'un réel épuisement. Un quart des vétérinaires arrête la pratique dans les cinq premières années.

Une étude française de juin 2022 constatait que deux vétérinaires sur 10 ont pensé au suicide au cours de l'année précédente. Ils ont, en outre, trois fois plus de risques de passer à l'acte que la population générale. Leur mal-être est trop souvent sous-estimé, et l'accès à des produits médicaux peut parfois faciliter le passage à l'acte.

Récemment, dans son reportage « Vétérinaire, une profession en grande souffrance », la RTBF a aussi mis en lumière ces difficultés.

Vous aviez annoncé que votre administration ferait un état des lieux de la situation globale des vétérinaires, spécifiquement en milieu agricole. Vous déclariez également, s'il convenait d'agir complémentarément, envisager de pérenniser l'action de soutien à la constitution d'associations, et que d'autres mesures étaient susceptibles d'être initiées au sein de votre département.

Plus d'un an après, quel est le fruit de votre analyse ? Quelles réponses apportez-vous aux inquiétudes du secteur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui traduit l'attention que vous portez à la situation des vétérinaires, singulièrement ceux exerçant en milieu rural. Je partage cette attention quant à l'importance de leur activité et à la difficulté de l'exercice de cette activité.

Depuis notre échange ici même, en janvier 2022, la collaboration et le soutien à l'Union professionnelle des vétérinaires se sont poursuivis par le biais de mon adminis-

tration. L'Union a publié, au début d'année, les résultats d'une nouvelle enquête. Celle-ci confirme malheureusement les résultats de celle diligentée en 2016. Le découragement, qui peut engendrer au final un manque de vétérinaires, est lié à la pénibilité du métier, aux horaires, aux contraintes qui pèsent sur les épaules des vétérinaires et qui sont encore amplifiées par le fait que cette profession s'exerce souvent seul et exige une grande disponibilité.

Pour répondre à cette problématique et permettre des collaborations formelles entre vétérinaires, le Fédéral a créé la possibilité de constituer des « personnes morales vétérinaires », ou PMV. En effet, il faut rappeler que si ce métier est en lien avec de nombreuses compétences régionales, notamment l'agriculture pour ce qui me concerne, le Fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également des compétences en la matière.

La question du suicide est d'ailleurs une problématique qui concerne l'ensemble des compétences et des niveaux de pouvoir que je viens de mentionner. Même si les compétences sont partagées, cela ne nous dédouane pas d'agir dans nos compétences dès lors que ces professionnels pour l'appui qu'ils offrent à certains secteurs relevant des compétences wallonnes agricoles.

Depuis 2017, la Région soutient l'Union professionnelle des vétérinaires pour aider à la mise en place de ces « personnes morales vétérinaires ». Cette association de vétérinaires au sein d'une personne morale permet l'entraide, la mutualisation des infrastructures, mais aussi la mise en place de gardes permettant d'assurer leurs multiples missions en les répartissant entre les membres de l'association. Le fait de pouvoir s'organiser en association est un élément important qui est identifié par les vétérinaires comme une réponse à leur situation.

Ce projet connaît un beau succès puisque à ce jour, pas moins de 50 PMV ont été mises en place et accompagnées par l'UPV grâce à ce soutien wallon, et ce, malgré le ralentissement dû à la période covid que nous avons traversée.

Mon administration est en contact régulier avec l'UPV et a encore rencontré ses représentants fin janvier pour faire le point de façon circonstanciée sur ce projet, mais aussi sur les besoins à la suite de la mise en œuvre de ce projet. Il devrait en résulter le lancement, cet été, d'un appel à manifestation d'intérêts pour de nouvelles associations, une fois l'ensemble des projets en cours dûment accompagnés par l'UPV avec le soutien de la Région.

Selon les conclusions de cette réunion qui m'ont été communiquées, les moyens actuellement mis à disposition de l'UPV sont suffisants, mais au besoin je n'exclus pas la possibilité de mobiliser un subside et un soutien complé-

mentaires pour ce qui relève de mes compétences, pour pérenniser le dispositif ou bien encore, à la suite de cette réunion de janvier dernier, pour soutenir d'autres leviers.

Si le projet actuel concerne les PMV rurales, c'est-à-dire des vétérinaires actifs en agriculture, le souhait de l'UPV serait d'élargir la possibilité de soutien à tous les vétérinaires. Je souscris pleinement à cela, même si l'on sort alors partiellement de mes compétences, dès l'instant où il n'y a plus de connexion stricte avec le monde agricole. On parle aussi d'autres animaux, d'animaux de compagnie, de bien-être animal, et cetera.

Les vétérinaires sont des acteurs essentiels à notre agriculture. Je compte donc bien poursuivre le partenariat avec l'UPV. Je compte aussi avoir un certain nombre de conversations, puisque pas mal de vétérinaires formés dans nos facultés rejoignent des confrères ou

consœurs actifs ailleurs. Il y a une fuite notamment vers la France de pas mal de talents et de gens formés, que j'ai moi-même observée puisque j'étais présent à la remise des diplômes au WEX à Marche-en-Famenne des vétérinaires diplômés il y a peu de temps.

NDLR : M. Fontaine a conclu cet échange un peu hâtivement en déclarant que « les vétérinaires étaient satisfaits » en la circonstance. Sans aucun doute, la confirmation par M. Borsus de son intention d'étendre l'ouverture à ces projets aux praticiens en animaux de compagnie crée un espoir sérieux, tout en remarquant qu'il ne sera pas seul au gouvernail.

Il reste que l'UPV voudrait bien voir démarrer d'autres propositions comme l'observatoire de la profession, un service VT-call, connexe à Agri-call...

Rome ne s'est pas construite en un jour ! ■

La lutte contre le burn-out commence à la Fac

Ce jeudi 30 mars, la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège a organisé, en collaboration avec l'asbl « Un Pass dans l'Impasse », un séminaire de sensibilisation à la détresse chez les indépendant.e.s à destination des étudiant.e.s en fin de cursus.



une animatrice pleine de son sujet

Ces séminaires ont pour but de former des « sentinelles », capables de comprendre comment quelqu'un peut cheminer vers la détresse, de repérer les signaux de détresse chez leurs pairs en difficulté, et de leur proposer des mesures de soutien adaptées.

Ces initiatives s'inscrivent dans un mouvement plus général de sensibilisation à l'importance de prendre soin de sa santé mentale dans notre profession, auquel la Faculté souscrit. Elle participe ainsi à la mise en place d'actions de prévention coordonnées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à la formation d'un maillage de veille active au bénéfice de notre collectivité.



Une douzaine d'étudiants supplémentaires se sont ainsi vus décerner le titre de « sentinelles » lors de cette quatrième édition.

Catherine Delguste



Usage transfrontalier des médicaments

Des éclaircies... !

Une cascade pour la PIF

Hello tout le monde,

A la dernière réunion du VETCONSULT, il y a eu un point spécifique petits animaux : traitement de la Péritonite Infectieuse Féline.

Utilisation illégale du Remdesivir pour la PIF chez les chats

Un certain nombre de publications internationales indiquent que l'antiviral humain Remdesivir est efficace dans le traitement de la Péritonite Infectieuse Féline (PIF). Ce médicament humain est autorisé en Belgique sous le nom VEKLURY®. C'est un enregistrement centralisé.

VEDA regrette que des vétérinaires, pour traiter la PIF, soient amenés à recommander aux propriétaires de chats atteints, de procéder à une commande illégale de Remdesivir par Internet. Des solutions peuvent-elles être trouvées ?

L'AFMPS indique que tout le stock de Remdesivir est acheté par l'État belge. Le produit est réservé aux hôpitaux, et il n'y a donc aucun moyen d'obtenir en Belgique le médicament en pharmacie ouverte au public.

Mais la nouvelle cascade rend dorénavant possible de se fournir en produits humains dans un autre État Membre.

L'AFMPS recommande donc de vérifier si le Remdesivir n'est pas disponible en officine, dans un État Membre voisin.

Auquel cas, le produit pourrait y être acheté en toute légalité !

Merci la cascade et merci la FVE...

Fabienne Marchand
Vice-présidente

Passer la frontière avec sa trousse ?

Bonjour Nancy,

Un vétérinaire frontalier belge me demande s'il est possible maintenant de se servir de ses médicaments belges en France

Amitiés,

Alain
Co-secrétaire

Hoi Alain,

De notre guide FVE "Veterinarians crossing borders" 2016:

<https://fve.org/cms/wp-content/uploads/043-Prof-Qualif-Services-Directives-FAQS-Nov-2016-FINAL.pdf>

ANNEXE A - Médicaments vétérinaires

La règle générale est que, dans chaque État membre (sauf situations exceptionnelles), seuls peuvent être utilisés les médicaments vétérinaires pour lesquels une autorisation a été délivrée dans ce pays.

Toutefois, sous certaines conditions, les vétérinaires travaillant à l'étranger peuvent utiliser des médicaments autorisés dans leur pays d'origine. Les États membres doivent veiller à ce que les vétérinaires fournissant des services dans un autre État membre puissent emporter et administrer aux animaux de petites quantités de médicaments vétérinaires - ne dépassant pas les besoins quotidiens et ne contenant pas de vaccins - dont l'utilisation n'est pas autorisée dans l'État membre où les services sont fournis, pour autant que les conditions suivantes soient remplies :

- L'autorisation a été délivrée par l'État membre dans lequel le vétérinaire est établi ;
 - Les médicaments vétérinaires sont transportés par le vétérinaire dans l'emballage d'origine du fabricant ;
 - Les médicaments vétérinaires destinés à être administrés à des animaux producteurs d'aliments ont la même composition qualitative et quantitative en substances actives que les médicaments autorisés dans l'État membre d'accueil ;
 - Le vétérinaire prestataire de services dans un autre État membre prend connaissance des bonnes pratiques vétérinaires appliquées dans cet État membre et veille à ce que le temps d'attente indiqué sur l'étiquetage du médicament vétérinaire concerné soit respecté, à moins qu'il ne soit raisonnablement censé savoir qu'un temps d'attente plus long devrait être indiqué pour se conformer à ces bonnes pratiques vétérinaires ;
 - Le vétérinaire ne fournit aucun médicament vétérinaire au propriétaire ou au détenteur des animaux traités dans l'État membre d'accueil, à moins que cela soit autorisé sur la base des règles de l'État membre d'accueil ; dans ce cas, il ne fournit toutefois que les animaux dont il s'occupe et uniquement les quantités minimales de médicaments vétérinaires nécessaires pour réaliser le traitement des animaux concernés à cette occasion ;
 - Le vétérinaire est tenu de conserver des registres détaillés des animaux traités, du diagnostic, des médicaments vétérinaires administrés, de la posologie, de la durée du traitement et du temps d'attente appliqué. Ces registres doivent pouvoir être consultés par les autorités compétentes de l'État membre d'accueil pendant une période d'au moins trois ans ;
 - La gamme et la quantité globale de médicaments vétérinaires transportés par le vétérinaire ne doivent pas dépasser ce qui est généralement nécessaire pour les besoins quotidiens d'une bonne pratique vétérinaire.
- Amitiés

Nancy de Bryine
FVE General Secretary



11 mars 2023 - Namur

Le démontage de mythes animaliers aux Rencontres du Bien-être animal

L'objectif de la journée, organisée sous les auspices de la Ministre Tellier, était de créer une dynamique participative entre les participants. Celle-ci fut appuyée par l'expertise scientifique et encadrée par des professionnel-le-s de l'animation.

En d'autres termes, les organisateurs ont décidé de jeter à bas les préjugés bien-pensants de la population et pour ce faire, qui de plus persuasif que des médecins vétérinaires ?



Comme le précisait les promoteurs, « le grand public était invité à venir échanger avec des expert-e-s autour du rapport que nous entretenons avec nos animaux de compagnie. **Focus sur les chiens, chats et lapins.** Déconstruire certains mythes, réfléchir à la place de l'animal dans la société, imaginer ensemble les évolutions législatives de demain... Autant de thématiques abordées au travers de partages d'avis, d'expériences, mais également du point de vue d'experts. »

Pourquoi uniquement les chiens, chats et lapins ?

Pour ces premières rencontres, il fallait éviter de se disperser tout en suscitant un intérêt de foule. Pas facile avec les lamas, les gerbilles, les mygales ou les guppys. Qui auront néanmoins leur tour, c'est promis.

À 9h ce 11 mars, 148 participants ont été dénombrés.

Et parmi les orateurs, comme prévu, les vétérinaires

se sont taillé la part du lion, qu'on en juge :

- Le matin, les avis scientifiques ont été dispensés par Claire Diederich, Didier Marlier et Frédéric Billen, tous trois dignes représentants du monde académique.
- L'après-midi, Marc Vandenheede, Fabienne Bedet et Véronique Neuvens ont alterné avec des agents du SPW-ARNE, Mouna Ouzzahra pour l'Unité du Bien-être Animal et Heidi Trasschaert pour le Service Normatif Bien-être Animal.



échauffement des orateurs avant l'entrée en lice

Entre-temps, fin de matinée et dans l'après-midi, l'assistance a été divisée en groupes de 20 à 25 personnes afin de définir les réponses du public à des questions aussi délicates que

- Qu'est-ce qu'un animal heureux ?
- Pour quelles raisons est-il légitime d'euthanasier son animal ?
- Etc...



Même dans ces activités décentralisées, nos Consœurs et Confrères ont largement tenu le crachoir... un VT-bashing bien agréable pour changer.

Nos trois experts du matin ont vraisemblablement perturbé le bien-être de certains auditeurs confits de certitudes de faire le bonheur de leur Minou, Panpan ou Médor.

Claire Diederich : le chat, ce prédateur sympa



Les amoureux des chats se sont tenus cois. Pourtant, ils ont bien dû se sentir malmenés par les vérités assénées par le Professeur Diederich (UNamur) :

- Les comportements d'un chat haret ou d'un chat domestique sont très proches de ceux de leur ancêtre sauvage, l'instinct de prédation reste intact chez le chat « de maison » ; c'est un chasseur surtout opportuniste, solitaire, nocturne et diurne.
- Ses proies sont constituées de mammifères (78%), d'oiseaux (16%), d'amphibiens et reptiles (3 à 7%).
- Domestiques ou harets, ils tuent ou blessent 177 à 300 victimes par an selon les sources.

Par conséquent, certains besoins éthologiques des chats « de maison » sont insatisfaits, ce qui engendre des problèmes comportementaux qui peuvent être compensés par des dérivatifs comme des jouets, un peu de liberté... Certains cas d'automutilation se résolvent par un accès à l'extérieur.

Autre problème : la prolificité féline.

À raison de 3 portées par an, on peut arriver rapidement à des inconvénients pour le milieu (voisins, petite faune...).

Alors, stérilisation ou non ? Après cette opération

- La fréquence des tumeurs mammaires diminue chez les femelles (si avant 6 mois d'âge)
- La mortalité diminue chez les mâles par réduction du territoire de chasse (en fait, la chasse n'a pas de rapport direct mais on observe une diminution de la taille du domaine vital, moins de vagabondage pour trouver des femelles, réduction des accidents de la route)

- Il est vrai que l'obésité, le diabète, certaines arthroses s'intensifient après stérilisation, mais c'est aux propriétaires d'y prendre garde en adaptant le régime alimentaire.

En conclusion, le vagabondage diminue, certains comportements gênants disparaissent (vocalises, marquages urinaires...). Quant au plaisir sexuel dont les chats seraient privés, il reste hypothétique (NDLR : *anthropomorphisme* ?) vu la conformation du pénis des matous, bien connu des vétérinaires.

Didier Marlier : le lapin, des souffrances muettes



Le Professeur Marlier (ULiège) s'est attaché à déconstruire le mythe du « lapin de compagnie », de façon quelque peu provocatrice.

S'il faut respecter le *modus vivendi* des lapins dans un foyer, on s'expose à un fameux challenge.

- La biologie de l'espèce nous fait déjà découvrir un animal fouisseur, vivant dans des terriers et à la prolificité explosive.
- De plus, les rapports dans les collectivités de lapins sont loin d'être cajoleurs, mais plutôt violents.

Quelques faits saillants :

- Une espèce spécifiquement européenne : les lapins sont probablement les seuls animaux domestiques qui ont un ancêtre sauvage en Europe, Espagne ou sud de la France.
- Une domestication récente : leur domestication aurait commencé vers 450 après JC, les premiers clapiers ayant possiblement été construits par les moines du moyen-âge, vu que les foetus de lapins pouvaient être consommés en Carême, considérés qu'ils étaient comme des animaux aquatiques (NDLR : *ça les changeait de l'Ancien Testament, qui en avait fait des ruminants*). Les lapins domestiques vont ensuite diffuser au travers de l'Europe dès le 16^{ème} siècle avec une explosion des différentes races vers le 18^{ème} siècle.
- Les lapins subissent, comme tous les animaux de compagnie, l'attrait des humains pour

les spécimens bizarres, comme les toys, les oreilles surdimensionnées... ce qui engendre d'intenses problèmes de dentition, d'otites externes et respiratoires.

Actuellement, on compterait environ 100.000 lapins « de compagnie » en Wallonie, qui souffrent bien souvent de problèmes d'alimentation, de logement, d'expression comportementale...

- Dans la nature, un lapin consacre 70% de son temps d'activité à s'alimenter et 30% à se reproduire ; en domestication, l'alimentation est trop facilement disponible et la reproduction très réduite, d'où un ennui pathogène, d'autant plus que le lapin est un animal social alors qu'il est souvent seul dans nos foyers.
- Dans la nature, un groupe de lapins se crée un domaine de terriers de 500 mètres de diamètre, ils marquent leur territoire par l'urine, le défendent fermement, ... toutes pratiques contrariées en élevage, surtout familial.

Mais en souffrent-ils ? Le masquage de la souffrance est un comportement inné, génétiquement sélectionné par leur habitude d'éliminer les individus mal portants.

Donc, 90% des pathologies créées par la domestication sont généralement ignorés de leurs détenteurs.

Conséquence : l'abandon.

Tous les ans, 35.000 lapins sont abandonnés au Royaume-Uni au cours des 3 premiers mois d'acquisition.

Conclusion : à moins de connaître et comprendre son éthogramme (ce qui est bien rare), le lapin est probablement le plus malheureux de nos animaux de compagnie.

Frédéric Billen : pas de chance pour le chien-bébé



Le Professeur Billen (ULiège), à son tour, démontre combien le fait d'être le « meilleur ami de l'homme » joue de mauvais tours à nos canidés.

Du chien de travail (garde, chasse, troupeau, guide...), la société est passée au chien de compagnie... devenu dans certains foyers un membre de la famille, voire carrément un substitut d'enfant! Et de s'appuyer sur des infographies révélatrices comparant la physiologie des brachycéphales à celle des bébés. L'illustration parfaite d'une sélection perversifiée pour complaire à l'humain.

Déjà, la sélection de notre canidé courant s'est accompagnée de l'apparition d'un muscle d'expression attendrissant au-dessus des yeux. Dans cette zone, les chiens ont un muscle supplémentaire, le *levator anguli oculi medialis*, qui leur permet de soulever intensément les sourcils. Chez les loups, ces structures ne se résument qu'à de petits amas irréguliers de fibres. Ces muscles se seraient donc développés durant des milliers d'années afin d'améliorer la communication avec les humains, ces derniers étant particulièrement attendris par cette expression qui confère aux chiens des yeux plus grands et un regard émouvant.

Que dire de la sélection des brachycéphales ?

Grosse tête ronde, nez écrasé, membres raccourcis ... tout pour suggérer le physique de l'être pour la protection duquel nous, humains, sommes programmés de tout temps : le nourrisson.

Et de détailler les malformations cliniques que cette sélection a engendrées : sténose des narines, épaissement du voile du palais, sténose du pyllore, malformations vertébrales et oculaires, thermorégulation altérée...

Et avec des symptômes bien vite perçus par le propriétaire : difficultés respiratoires, intolérance à l'exercice et/ou à la chaleur, ronflements, vomissements...

Le malheur de ces animaux vient de notre sensibilité dénaturée : non seulement les propriétaires trouvent ce comportement normal (« ben oui, c'est un bulldog, c'est logique ! ») mais l'animal leur est d'autant plus cher (« comme il est vite fatigué, mon gros bébé ! »).

Cette hypersélection vient de notre désir de voir nos chiens ressembler de plus en plus à nous-mêmes, surtout dans nos premiers âges, en oubliant complètement un critère fondamental : leur bien-être !

Des opinions perturbées

Après ces exposés percutants, une trentaine d'auditeurs ont avoué avoir changé d'opinion sur les brachycéphales et 75% d'entre eux se sont déclarés en défaveur de la détention de lapins de compagnie.

Une belle entrée en matière aux ateliers de l'après-midi (voir ci-dessous) où une des autocritiques les plus fréquentes était limpide : on adopte un animal pour soi-même avant tout.



Mouna Ouzzahra :

l'adopter pour s'en débarrasser ?

Madame Ouzzahra est un agent de l'UBEA et se charge de rappeler à l'auditoire les conditions du choix d'un animal de compagnie.

Il faut prendre conscience que cet être va devenir souvent un nouveau membre de la famille, où il faudra lui réserver une place.

Peut-être pourra-t-il s'adapter à son nouveau foyer, mais peut-être faudra-t-il modifier le timing des activités familiales, les habitudes familiales, le logement familial... des sacrifices à consentir de part et d'autre... surtout de l'autre !

Si on n'a pas pris le temps de la réflexion, on en viendra éventuellement à s'en débarrasser comme d'un sac de vêtements devenus trop petits.

Marc Vandenneede :

le choix d'aimer ?



Le Professeur Vandenneede (ULiège) nous pose deux questions fondamentales :

- Pourquoi aimons-nous les animaux ?
- Pourquoi les animaux nous aiment-ils ?

Quels sont les facteurs de choix de nos animaux de compagnie ?

Quelques constatations éclairantes :

- Par hypothèse, la biophilie (pas la zoophilie...) constituerait une caractéristique de l'humanité, comme le démontrent des témoignages décrivant des indigènes allaitant de petits animaux, primates, lémurins...
- Les chiens de travail des débuts de nos relations avec les canidés sont utiles.

Les chiens de compagnie sont utiles aussi, comme facilitateurs de contacts sociaux, de rempart contre la solitude...

- Nous avons génétiquement « besoin » de prendre soin d'un être vivant mais, si possible « pas trop compliqué ». La quadrature du cercle !
- Un syndrome intéressant a été découvert chez l'humain (il semble que les mêmes mutations pourraient être présentes chez le chien): le Williams-Beuren, dû à une délétion chromosomique et qui prédispose à l'hypersociabilité ; pour autant, cela ne signifie pas que tous les amis des animaux sont porteurs de ce caractère génomique...
- L'effet de mode est essentiel pour certains propriétaires d'animaux ; pour eux, l'aspect de leur compagnon est plus important que sa santé, comme on l'a vu avec les brachycéphales cités ci-dessus. C'est une manifestation de la puissance du « mignon » dans nos sociétés.

Et le chien ressent lui-même ce penchant, et tente de faire de son mieux pour devenir un peu plus humain. Mais il n'y arrivera bien sûr jamais puisqu'il est un chien.

Son bien-être nous impose de le laisser chien et de nous souvenir de ses besoins de chien.

Heidi Trasschaert :

dura lex sed lex

À Madame Trasschaert, conseillère juridique au SPW, d'assumer un rôle bien ingrat mais surtout bien nécessaire : définir les droits et devoirs des responsables d'animaux de compagnie.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un responsable ?

Toute personne, propriétaire ou détentrice d'un animal, qui exerce habituellement sur lui une gestion ou une surveillance directe (Art.D.4,30° du code wallon du bien-être animal).

Quels sont ses droits ?

Avant l'acquisition

- Voir la mère (sauf en refuge)
- Être informé (*NDLR : en tant que vétérinaires, nous aimerions bien que l'acquéreur soit informé du CV de l'animal afin d'éviter des mécomptes ; prendre ses précautions si c'est un roi de l'évasion, un destructeur de mobilier, un Attila des chats...*)

Au moment de l'acquisition

- Avoir un animal en bonne santé
- Avoir un animal (chien et chats) identifié et enregistré par l'éleveur
- Être informé du statut vaccinal, de la stérilisation, des traitements antiparasitaires
- Recevoir des directives concernant l'alimentation, le logement, les soins, l'éducation, la socialisation (chats et chiens)

Après l'acquisition

- Avoir un animal en bonne santé (certificat de garantie pour les chiens et les chats).

Et ses devoirs ?

Au moment de l'acquisition

- Se poser des questions
- Pas de crédit
- Pas d'achat sur un groupe ouvert sur les réseaux sociaux
- Pour les mammifères et les reptiles, acheter les espèces sur les listes positives
- Etre titulaire d'un permis de détention
- Etre titulaire d'un agrément spécifique si hors liste (bengal, savannah, certains reptiles).

Après l'acquisition

- Respecter la dignité de l'animal : pas de contrainte causant douleur, maux, anxiété (sauf éléments prépondérants)
- Avoir la compétence et la capacité (juridique et financière) de détenir un animal (art. D.6, §2) donc notamment être majeur
- Identifier et enregistrer son chien ou son chat (Art. D.15)
- Procurer une alimentation, des soins et un logement ou un abri qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication (art. D.8)
- Fournir à tout animal détenu en extérieur un abri naturel ou artificiel pouvant le préserver des effets néfastes du vent, du soleil et de la pluie (art. D.10)
- Faire appel à une personne ayant les connaissances et les capacités requises pour la mise à mort
- Vacciner contre la rage pour voyager
- Faire stériliser son chat (*NDLR sauf éleveur agréé*)

Quelles interdictions après l'acquisition ?

- Ne pas exciter la férocité d'un animal,
- Ne pas réduire la liberté de mouvement d'un animal au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Un animal ne peut être perpétuellement attaché (art. D.9) (sauf la laisse si c'est approprié)
- Ne pas causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrances,
- Ne pas abandonner son animal (art. D.7),
- Ne pas teindre son animal,
- Ne pas avoir de relations sexuelles avec l'animal,
- Ne pas l'expédier par la voie postale,
- Ne pas le nourrir ou abreuver de force,
- Ne pas se servir de son chien pour la traction,

- Ne pas participer à des combats d'Animaux.

Et ce n'est pas tout !

Le CWBEA n'est pas seul à s'intéresser à nos compagnons à poils et à plumes

- Ainsi le Code civil nous rappelle que « le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». *Art. 1385*

Tous nos collègues experts savent que, dès le moment où on établit une relation entre un animal, un propriétaire OU un gardien, un dommage et une victime (autre que le propriétaire), aucune faute n'est nécessaire.

Une exonération de responsabilité est possible s'il y a faute de la victime ou d'un tiers (ex : la victime tire la queue du chien) ou un cas fortuit (ex : éclair qui fait cabrer le cheval).

- ☐ Le Code forestier nous rappelle qu'il faut respecter la faune et la flore sauvages, donc notamment tenir son chien en laisse dans les bois
- ☐ Les Règlements communaux, qu'il faut tenir son chien en laisse dans les lieux publics, ramasser ses excréments et éviter les nuisances sonores.

Fabienne Bedet : un animal heureux ?



Notre Consœur vous aide à répondre à la question: comment savoir si un animal est heureux et en bonne santé ?



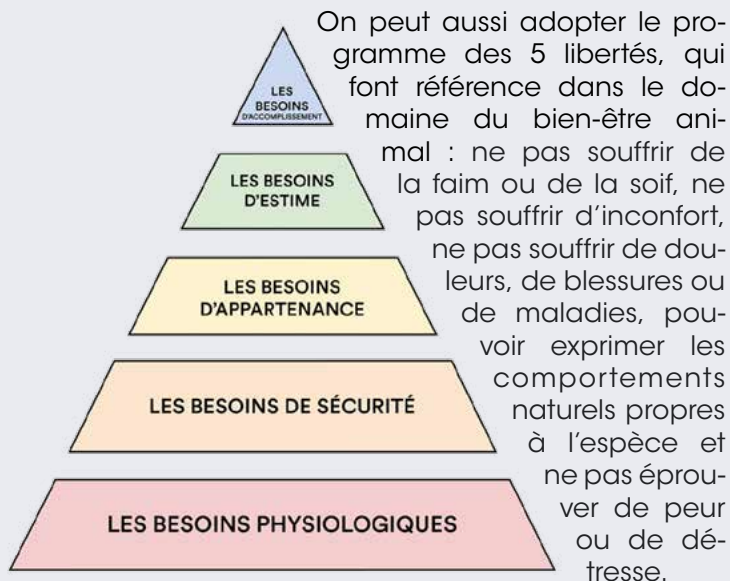
La santé physique, psychique et sociale n'est pas qu'un état d'absence de maladie ou d'invalidité. Il faut aussi respecter ses émotions et son ressenti.

Les organes des sens des chiens et des chats sont très différents des nôtres, donc leur perception du monde est différente de la nôtre et pour répondre au mieux à leurs besoins il faut accepter cette perception différente (umwelt). Il faut donc bien les connaître pour bien les respecter. Chaque espèce a son monde de perception propre.

Par exemple, par rapport à nous, le chien

- Dispose d'un toucher moins développé (d'où il n'apprécie pas tant les câlins serrés que ça...)
- Sa vision est différente : il distingue mieux que nous les objets en mouvement
- Son ouïe ne capte pas les mêmes fréquences
- Son odorat est exceptionnel, pourvu d'un organe de Jacobson 40 fois plus développé que chez l'humain
- Et son goût est aussi bien différent du nôtre... il pratique la coprophagie, par exemple...

Il faut donc respecter ses aptitudes et ses préférences et, pourquoi pas, s'inspirer de la pyramide de Maslow pour vérifier son degré de satisfaction.



Pour mieux répondre à ses besoins et pour assurer leur bien-être nous devons aussi ...

- mieux adapter notre environnement, même des lieux publics,
- baliser les relations de groupe afin de créer de bonnes relations sociales et créer des liens d'attachement au groupe
- bien observer son comportement
- nous obliger à des visites de prévention au cours desquelles le vétérinaire pourra répondre à vos questionnements et vous aider à adapter votre façon de faire dans le but d'améliorer la vie de votre animal.

Véronique Neuvens : nous confronter à notre propre finitude ?

A notre Consœur la question « pavé dans la mare » : qu'est-ce qui peut légitimer une euthanasie ou une séparation d'avec un animal ?

Légitimer, mot redoutable à envisager sous le point de vue de la société et/ou de l'individu.

Pour quels motifs devrait-on envisager ces solutions extrêmes ?



- manque de temps pour s'occuper de son animal ?
- achat impulsif et regretté ?
- du fait d'incapacité de l'humain : coûts d'entretien, changements de vie, rentabilité économique (achat d'un reproducteur stérile...)
- du fait de l'animal : problèmes d'âge et de santé, portées non désirées, problèmes de comportement, ou de coexistence avec d'autres membres du foyer,...

L'oratrice ne condamne pas ces décisions souvent douloureuses. Bien au contraire, elles sont fréquemment dictées par le respect du bien-être animal qui impose à l'humain d'admettre ses incapacités. Et c'est pénible !

Toutefois, il arrive aussi que l'animal soit considéré comme un objet de consommation, attitude à proscrire absolument.

L'euthanasie doit être envisagée comme un acte vétérinaire.

Le praticien évalue sa nécessité

- dans le contexte d'un consentement éclairé
- lié aux risques sanitaires (épidémie...)
- aux problèmes de surnombre (en refuge, etc...)
- voire à une certaine convenance personnelle ou sociale.

Enfin, le propriétaire doit toujours se souvenir que la vie de son compagnon sera en toute logique plus courte que la sienne et qu'il aura donc au cours de son existence plusieurs chats, plusieurs chiens...

Tant pour le vétérinaire que pour le propriétaire, le départ d'un être proche nous ramène à la réalité. Chaque confrontation à la mort peut être difficile, c'est une des raisons de la fatigue de compassion qui peut être la cause de suicide dans notre profession.

Le Dr Neuvens conclut ces exposés par un point d'orgue catégorique : le départ d'un de ces compagnons nous renvoie à l'idée de notre propre finitude.



quelques têtes connues dans l'assistance

La parole au public

Quel était le profil de l'assistance ?

Il y avait de l'attendu (refuges, soins animaliers, trop peu de vétérinaires, éleveurs, SPW, animaleries...) et du plus insolite (banque, marketing, protection des données...).

Trop peu de vétérinaires, en effet. Tentons d'être plus présents aux prochains colloques qui s'adresseront davantage aux professionnels du secteur.



Des questions, quelques réponses, beaucoup de commentaires

Pour alimenter les débats en ateliers, des questions précises mais très ouvertes étaient posées aux participants. Contrairement aux appréhensions qu'on pouvait avoir, les réponses n'étaient si nunuches que ça...

- *pour moi, le bien-être de mon animal, c'est...* : « lui permettre de partir sans souffrance » « trouver un vétérinaire qui connaît très bien l'espèce » « lui accorder du temps » « lui offrir un environnement adapté » « le comprendre » « m'informer sur son espèce »...

- *quelles sont les questions à se poser avant d'acquérir un animal ?* des réponses très sensées : « quelle sera sa durée de vie ? » « de quel espace, de quel budget, de combien de temps ... dispose-t-on ? » « quelle est la composition de ma famille ? » « quelle est son histoire ? » « pourquoi l'adopter ? » ...
- *pour quelles raisons avez-vous ou compteriez-vous avoir un animal de compagnie ?* du traditionnel « justement, pour sa compagnie » « secourir un animal en détresse » avec parfois des surprises « par pur égoïsme » « comme collègue de travail » « comme éducateur »
- *quels devraient être les droits et devoirs des responsables d'animaux de compagnie ?* de nouveau, à côté de l'attendu, on entend du plus réfléchi « être responsable, prendre une assurance » « s'informer sur ses besoins » « donner une fin de vie digne » « lui offrir des stimulations »... quant aux droits, encore quelques surprises « une sécurité sociale pour animaux » « une prime à l'adoption » « meilleurs accès aux PMR avec chien d'assistance »...
- *c'est quoi, un animal heureux et en bonne santé ?* « un animal vu, compris » « son propriétaire comprend son comportement » « pas d'hypertypage » « il vit avec des congénères »...
- *pour quelles raisons est-il légitime de se séparer ou de faire euthanasier son animal ?* « comportement ingérable » « détenteur trop limité intellectuellement, financièrement... pour répondre à ses besoins » « sous-estimation de ses responsabilités »
- *quant à l'euthanasie...* « souffrance insupportable, mais quid de l'évaluation de la souffrance ? » « soins trop coûteux » « situation familiale insoluble » « fin de vie trop pénible »...

En définitive, nos concitoyens sont bien plus informés et réfléchis que ne le laissent supposer certains VT-bashings affligeants qui ne sont que l'expression d'une minorité de perturbés...



la clôture d'une journée bien occupée par Madame Tellier

Le vade-mecum d'AMCRA en format de poche : maintenant aussi pour les bovins !

Le vade-mecum pour les vétérinaires comprend des recommandations pour la prévention et le traitement antibiotique, spécifiques à chaque affection. Les possibilités de traitement sont présentées sur la base du nom du principe actif des produits. Le vade-mecum en ligne fournit également un lien vers les produits disponibles en Belgique.

Après l'impression sous forme de livret du vade-mecum pour les porcs et la volaille, le vade-mecum pour les bovins est également disponible en version papier. **Les vétérinaires souhaitant recevoir ce vade-mecum en format de poche peuvent nous communiquer leur nom et adresse, via l'adresse mail info@amcra.be, et nous vous l'enverrons gratuitement !**



Si vous ne disposez pas encore des vade-mecum pour les porcs et la volaille et que vous souhaitez les avoir, précisez-le et nous vous enverrons l'ensemble. Sinon, vous recevrez uniquement l'encart consacré aux bovins.

Le vade-mecum d'AMCRA pour un usage responsable des antibiotiques chez les animaux (porc, volaille, bovin, chien, chat et cheval) peut également être consulté gratuitement en ligne (www.e-vademecum.be).



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



SAVE THE DATE

Mardi 27 juin 2023

Double évènement à suivre en présentiel à Bruxelles ou via webinaire

**Symposium scientifique de 9h à 12h
suivi par**

Communication des résultats d'utilisation des antibiotiques et antibiorésistance chez les animaux en Belgique en 2022 de 12h à 16h30

Le programme de la matinée sera communiqué ultérieurement une fois définitif.

Le programme pour l'après-midi a été validé par le Conseil régional francophone de l'Ordre des Médecins vétérinaires : **3 PFCC ont été attribués à cette formation**. Une demande a été introduite auprès de l'AFSCA pour les vétérinaires CDM.

La participation est gratuite, mais l'inscription préalable est obligatoire. Les liens pour l'inscription aux deux évènements seront communiqués ultérieurement.

Pour recevoir des informations complémentaires nous vous invitons à consulter le site internet de l'AMCRA ou à vous inscrire à notre bulletin mensuel à partir du site internet www.amcra.be

La mise à disposition gratuite d'un immeuble : actualités fiscales

Conformément à la législation fiscale, la mise à disposition gratuite d'un immeuble (ou d'une partie d'immeuble), dont une société ou une entreprise est propriétaire, à un dirigeant d'entreprise (ou à un employé) constitue dans le chef de ce dernier **un avantage de toute nature** (ATN). Cet avantage est de ce fait considéré comme un revenu professionnel taxable à l'impôt des personnes physiques.

Il existe deux modes d'évaluation pour les ATN, un premier qui est **forfaitaire** (fixé par la loi) et un deuxième qui dépend de **la valeur réelle** de l'avantage (montant que le dirigeant (ou l'employé) aurait dû normalement payer si la dépense avait été prise à sa charge dans les conditions normales du marché).

Situation actuelle

Actuellement, le fait d'accorder gratuitement un logement à un dirigeant d'entreprise (ou un employé) est imposé **forfaitairement** selon la formule suivante :

$$\text{Avantage de toute nature} = 100/60 \times \text{Revenu cadastral indexé} \times 2$$

Exemple chiffré pour l'année de revenus 2023.

Partant d'un immeuble avec un RC de 2.000 euros :

*$100/60 \times 2.000 \text{ euros} \times 2,0915$ (coefficient d'indexation 2023) $\times 2 =$ **12.420 euros** de base taxable imposée aux taux progressifs à l'impôt des personnes physiques (taux marginal de 50%).*

Situation après la réforme fiscale

La réforme fiscale actuellement discutée au sein du gouvernement Vivaldi prévoit de fixer, à partir du 1^{er} janvier 2024, comme nouvelle base imposable **la valeur locative réelle** du bien mis à disposition gratuitement.

Exemple chiffré pour l'année de revenus 2024.

*Partant du même immeuble avec un RC 2.000 euros mais dont la valeur locative est de 1.500 euros mensuellement. Cela donne donc un total de **18.000 euros** (12 x 1.500) de base taxable imposée aux taux progressifs à l'impôt des personnes physiques (taux marginal de 50%).*

Régime transitoire

À noter que le gouvernement souhaiterait néanmoins introduire **un régime transitoire** pour les dirigeants d'entreprise (ou les employés) qui bénéficient déjà d'un tel avantage avant la mise en œuvre de la réforme (soit avant le 1^{er} janvier 2024).

Pour les périodes imposables de 2024 à 2027, l'avantage serait encore déterminé forfaitairement comme c'est le cas actuellement. Toutefois, la différence entre l'évaluation forfaitaire et réelle de l'avantage serait calculée chaque année pour ensuite rajouter cette différence à l'avantage forfaitaire (20% en 2024 – 40% en 2025 – 60% en 2026 – 80% en 2027).

Ce n'est qu'à partir de l'année 2028 que seule la valeur locative réelle serait prise en compte pour le calcul de l'avantage.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter l'un de nos consultants financiers.

Olivier Doms – Juriste fiscaliste chez Pareto

Article rédigé le 28 mars 2023





Le bien-être animal à Bruxelles



Votre chat, hors-la-loi malgré lui ?

Veterinaria : *Quels sont les défis actuels pour le bien-être des animaux dans un contexte urbain ?*

Bernard Clerfayt : J'identifie deux défis principaux. L'un concerne la présence en suffisance d'espaces de liberté pour chiens. On compte en Région bruxelloise près de 90.000 chiens. On doit leur offrir des espaces pour se défouler, renifler, se dépenser, faire des rencontres, etc. C'est pourquoi, je me bats pour maintenir les espaces actuels, je pense notamment à celui de la Forêt de Soignes mais aussi pour en créer de nouveaux. Comment ? En soutenant finan-

cièrement les communes qui mettent en place des espaces de liberté pour chien.

Le deuxième enjeu, pour la Région bruxelloise en tant que milieu urbain, est la surpopulation féline. Chaque année, des milliers de chats sont recueillis par les refuges bruxellois dont la saturation est quasi-systématique. Chaque année, de nombreux chats sont euthanasiés par manque de place dans les refuges ou faute d'avoir été adoptés. De nombreux chats errants peuplent également les rues de la Région, victimes de la surpopulation féline.

VT : *Depuis quand la Région doit faire face à ce problème ?*

BC : La Région bruxelloise est confrontée à une prolifération de chats depuis de nombreuses années, ceux-ci se reproduisant à une vitesse exponentielle. A partir d'un seul couple, la reproduction peut atteindre 5.000 chatons en 5 ans. Or, le nombre de chats abandonnés augmente propor-

tionnellement avec le nombre de naissances et les refuges ne peuvent plus faire face à cet afflux de chats.

VT : *La Région a-t-elle pris des initiatives pour endiguer ce phénomène ?*

BC : Oui. La stérilisation des chats domestiques est devenue une obligation légale en 2018 pour tous les chats avant l'âge de 6 mois. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées au fil des années afin d'informer le public sur cette obligation et les conséquences délétères



Bernard Clerfayt, ministre en charge du bien-être animal à Bruxelles

de son non-respect. Un soutien est octroyé aux autorités communales chaque année en vue de permettre la distribution de primes à la stérilisation aux citoyens.

Si la législation a un effet positif, elle n'était pas assez stricte puisqu'on constate via les statistiques des refuges que seuls 18% des chats arrivant au refuge sont déjà stérilisés. C'est pourquoi j'ai procédé à une modification des arrêtés stérilisation, identification et commercialisation.

VT : *En quoi consistent ces modifications ?*

BC : La première modification, essentielle, consiste à faire stériliser tout chat transitant par un refuge. Désormais, le refuge qui recueille le chat perdu d'un particulier est tenu de stériliser ce chat, pour autant qu'il ait atteint l'âge de 6 mois, avant de le lui remettre. Cette mesure ne sera pas applicable pour les chats enregistrés dans un élevage agréé puisque ceux-ci ne sont pas soumis à l'obligation de stérilisation.

La seconde modification impose l'identification de tous les chats qui résident en région bruxelloise. Ceci facilitera le contrôle de l'obligation de stérilisation et permettra de relier le maître à son chat, animaux très majoritairement perdus ou trouvés errants à Bruxelles.

Enfin, la dernière modification offre la possibilité aux refuges de mettre à l'adoption des « chatons orphelins » de plus de 8 semaines. Ce système permet à la famille qui va accueillir le chaton d'assurer son éducation et sa socialisation. Cela permettra également de libérer la place que ce chaton occupait en refuge sans plus-value pour son bien-être. Cette possibilité est conditionnée à l'avis favorable du vétérinaire du refuge.

VT : *Qu'entend-on par chaton orphelin ?*

BC : Il s'agit de tout chaton qui est arrivé au refuge sans sa mère, dont la mère est décédée ou qui est séparé de sa mère du fait de problèmes de santé et/ou de comportement (ex : mère sauvage qui ne sociabilise pas ses petits, problèmes d'agressions, rejet, ...).

VT : *Pourquoi la stérilisation est-elle un acte si important du point de vue du bien-être animal ?*

BC : La stérilisation comporte de nombreux bienfaits pour la santé des chats. La stérilisation des

elles diminue le risque de tumeurs mammaires. Les mâles castrés sont plus affectueux.

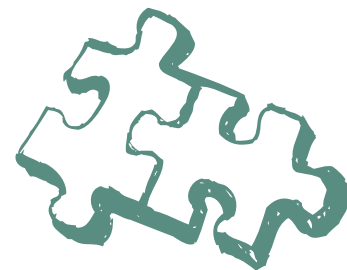
Au-delà, la stérilisation est une opération importante pour réduire la souffrance des milliers de chats errants qui peuplent les rues de Bruxelles. Les chats errants sont souvent voués à une vie peu heureuse et occasionnant de nombreuses atteintes à leur bien-être (famine, blessures non-soignées, maladies, etc.). La stérilisation permet d'éviter les abandons et de faire de la place dans les refuges pour offrir un accueil suffisant pour les chats dans le besoin. Plus de chats stérilisés = plus de garantie de bien-être animal.

VT : *Que risque un propriétaire de chat qui ne fait pas stériliser son animal ?*

BC : Techniquement, cela peut aller jusqu'à une peine de prison mais cette peine n'est évidemment jamais appliquée. Il s'agit essentiellement d'une peine d'amende dont le montant minimum vient de passer à 200 euros. Le non-respect de l'obligation de stérilisation peut être signalé à la police ou au Département Bien-être animal via le formulaire de plainte en ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/services-et-demandes/plainte-signalement-et-alerte/signaler-une-negligence-ou-une-maltraitance-animale>



Quel avenir pour la profession vétérinaire ?



NE MANQUEZ PAS CETTE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR CRÉER LE FUTUR DE NOTRE PROFESSION ET PARTICIPEZ AU PROCHAIN

FORUM BELGE SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

VENEZ PARTICIPER À DES DISCUSSIONS PASSIONNANTES ET ENRICHISSANTES SUR DES SUJETS CLÉS TELS QUE :

- Comment augmenter vos revenus ?*
- Comment mieux valoriser vos actes vétérinaires ?*
- Comment améliorer votre relation avec vos clients ?*
- Comment booster votre carrière vétérinaire ?*
- Comment travailler seul ou à plusieurs ?*



Construisons ensemble l'avenir de la profession !



Rencontrez vos confrères et partagez vos idées et vos expériences pour aider à façonner l'avenir de la profession vétérinaire en Belgique.

Vous participerez à des ateliers sur 3 thèmes principaux :

- « **Le vétérinaire et l'argent** »
- « **Le vétérinaire et le relationnel** »
- « **Le vétérinaire et son organisation** »

samedi 17 JUIN 2023

Programme :

- 13h00 Accueil
- 13h30 Début des ateliers
- 15h30 Pause-café
- 17h30 Fin des ateliers
- 18h Drink & partage

Lieu:

BuSiness Village Écolys
Avenue d'Ecolys 2
5020 Namur

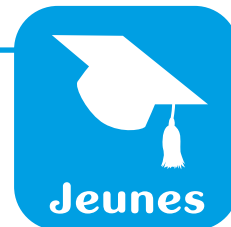


*infos
et
Inscriptions:*



Construisons ensemble l'avenir de la profession !

C'est quoi, concrètement, vétérinaire ?



Voilà une question que se posent énormément d'étudiants de premier cycle. Dans ce but, des rencontres entre vétérinaires et ces étudiants de l'ULB (Université Libre de Bruxelles) et de l'UCL (Université Catholique de Louvain-la-Neuve) ont récemment eu lieu dans le cadre de « speed dating » organisés par la section Jeunes, pour permettre à la future génération de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient aux professionnels de la santé animale.



- La charge administrative liée à l'exercice en tant qu'indépendant.
- L'organisation des études à l'Université de Liège, en particulier sur le choix de section de dernière année et sur la préparation à l'exercice de la profession une fois diplômé.

Lors de ces rencontres, l'accent est mis sur la nécessité d'effectuer des stages, de pousser la porte des cabinets, d'être curieux et d'explorer tous les horizons. Les études et les bouquins, c'est bien, le terrain, c'est mieux !

Le déroulement de ces rencontres a été, dans l'ensemble, très convivial et les étudiants ont été particulièrement motivés pour poser leurs questions aux professionnels présents. Les intervenants, quant à eux, ont pris le temps de répondre à leurs interrogations avec beaucoup de patience et de clarté, tout en partageant leurs expériences et en prodiguant des conseils utiles.

Cette initiative a été très appréciée par les étudiants de l'ULB et de l'UCL. Ces échanges leur ont permis de mieux appréhender les différents aspects de la profession vétérinaire et de découvrir le travail et la passion qui s'offrent à eux.

Le format de cet événement a été pensé pour offrir aux étudiants une expérience enrichissante, en permettant des rencontres en tête-à-tête avec des jeunes vétérinaires et des plus expérimentés. Les étudiants étaient assis autour de tables, chacune animée par un ou deux intervenants. Les groupes d'étudiants (entre 20 et 30 étudiants étaient présents pour chaque université) étaient ensuite invités à se déplacer de table en table toutes les 30 minutes, ce qui a permis à chacun d'avoir une conversation quasi individuelle avec les différents intervenants.

Les étudiants ont posé un large panel de questions, comme par exemples :

- Les différentes possibilités de carrière dans le domaine de la médecine vétérinaire, y compris les options non-praticiennes. Les vétérinaires praticiens présents ont partagé leurs expériences, mais également les chercheurs, enseignants, travailleurs dans l'industrie ou encore experts de santé animale.
- Les clients, notamment sur leur niveau d'exigence et sur l'aspect financier de la pratique vétérinaire.



En somme, ces rencontres ont été très bénéfiques pour tous les participants, les étudiants comme les professionnels, et le tout, dans une ambiance propice aux échanges constructifs et à la découverte de cette profession passion(nante).

*Pour la Section des Jeunes,
Dylan Vandebossche*

Devenez maître de stage d'observation pour les étudiants BAC, M1 et M2.

L'ULiège entend les soucis de la profession

C'était l'une de nos préoccupations suite à nos différentes enquêtes auprès des vétérinaires (Heureux-Malheureux / Recruteur-Recruté / Vétérinaire, le plus beau métier du monde ? Utopie ou réalité ?).

Pour rappel, un jeune diplômé sur 4 arrête dans les 3 à 5 premières années d'exercice... la FMV de l'ULiège a ressenti les mêmes préoccupations et propose à la profession de :

- **Faire en sorte que les étudiants soient de plus en plus tôt témoins de la réalité de terrain dans toutes les facettes de la profession.**
- **Augmenter les contacts avec des futur(e)s collaborateurs / collaboratrices et diminuer les abandons.**

La FMV nous demande de dresser une « liste des maîtres de stage » à disposition des étudiants BAC, M1 et M2.

À nous, praticiens et praticiennes, de relever le challenge



Actuellement, il s'agirait de **stages d'observation (pas de formation)** d'une durée de 15 jours.

Le but est de permettre aux étudiants d'avoir une première approche du terrain. Les étudiants devront effectuer 3 stages dans 3 espèces différentes.

Vous êtes intéressé.e et souhaitez accueillir un étudiant ?

Faites-nous part de votre souhait et inscrivez-vous sur cette liste en complétant le formulaire qui vous sera envoyé par retour d'email à upv@upv.be.



D **Marsh** RC professionnelle **Animal de compagnie ou de production ?**

De plus en plus d'animaux de ferme sont adoptés comme animaux de compagnie.

Cochons piétrains ou cochons nains ? Poules à peloter ou à boulotter ? Moutons ragoûts ou moutons tondeuses ? Ne parlons pas du problème des équidés, tout à fait distinct.

Devant ce choix cornélien, des praticiens en animaux de compagnie nous demandent fréquemment s'ils doivent être couverts par une RC professionnelle rurale pour soigner quelques chèvres naines du Tibet ou des lapins de salon.

À la demande de notre assureur MARSH, le Bureau de l'UPV et le GT des Experts se sont penchés sur cette grave question

- Le numéro de troupeau du client ? à présent, tout détenteur de ruminants doit en disposer, ruminant de production ou non...
- Le numéro de TVA du client ? n'importe quel indépendant est assujéti, qu'il soit boulanger, informaticien, notaire... Pour autant,

il n'ira pas liquider la dépouille du Panpan chéri de ses rejetons sur le marché du samedi matin.

Alors ?

La solution la plus cohérente pour distinguer l'animal de compagnie de l'animal de production consiste à se référer à votre facture : schématiquement,

- Si vous émettez que des factures à 21%, vos patients sont des animaux de compagnie et votre assurance RC professionnelle en AC vous couvre totalement
- Si vous émettez une ou des factures à 6% au cours de l'année dans le cadre de votre exercice vétérinaire, vous devez contracter une couverture de pratique rurale pour ne risquer aucune mésaventure en cas de faute professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute info complémentaire.

Le Bureau de l'UPV

Votre Profession Vos Assurances



R.C. PROFESSIONNELLE

Votre priorité n°1 : Avant de débiter votre activité

PRIME ANNUELLE (taxes et frais compris)

	Clientèle mixte ou Pt animaux & chevaux	Petits animaux ou Insémin. artificielle et transf. embryons	VT s/ contrat Fonctionnaire Pensionné
Membre UPV	562,50 €	95,00 €	65,00 €
Non-membre UPV	645,00 €	150,00 €	106,00 €

Remarque :

Vous travaillez dans une **structure, clinique, association** sous forme de **PMV** (personne morale vétérinaire) : vous pouvez bénéficier gratuitement de l'assurance, obligatoire pour cette PMV, si **TOUS** les vétérinaires associés sont inscrits auprès de Marsh. Dans le cas contraire, une prime complémentaire sera demandée afin de couvrir la PMV.

REVENU GARANTI XL

Votre priorité n°2 :

En tant qu'indépendant dans un métier à risque, protégez-vous ! C'est indispensable de vous prémunir contre le risque d'incapacité de travail 24h/24 dans le monde entier.

Maternité
Couverture accouchement
couvert via allocation de naissance

Exemple (garanties et primes)

	Rente		Allocation naissance	Prime t.t.c./an
	Annuelle	Mensuelle		
20.000 €	1.666,67 €	1.333,33 €	718,87 €	
30.000 €	2.500,00 €	2.000,00 €	1.078,30 €	
45.000 €	3.750,00 €	3.000,00 €	1.617,45 €	
60.000 €	5.000,00 €	4.000,00 €	2.156,60 €	
75.000 €	6.250,00 €	5.000,00 €	2.695,74 €	
90.000 €	7.500,00 €	6.000,00 €	3.234,89 €	
125.000 €	10.416,67 €	8.333,33 €	4.492,91 €	
200.000 €	16.666,67 €	13.333,33 €	7.188,65 €	

Note : La prime annuelle est proportionnelle à la rente assurée. Vous pouvez calculer facilement la prime pour tout autre montant à assurer.

Votre priorité n°3 :

Autres problématiques : Bashing | E. Reputation | Réseaux Sociaux

MARSH vient de finaliser avec la compagnie CFDP la mise en place d'un programme d'assurance Protection Juridique répondant aux besoins d'un vétérinaire dans le cadre de son activité professionnelle et ce aussi bien qu'il soit en personne physique, en personne morale ou en PMV !

Vous pouvez lire ci-dessous le tableau des garanties et des prestations financières :

GARANTIES	PLAFONDS	FRANCHISES	SEUILS D'INTERVENTION	DELAIS D'ATTENTE
LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES SINITRES				
LES GARANTIES DE LA FORMULE PLEN@ SANS OPTION :				
LE RECOURS CIVIL EXTRA CONTRACTUEL ***	87 500 €	aucune	aucun	aucun
LA DEFENSE PENALE ET DISCIPLINAIRE *** dont exercice du droit à l'avocat (Loi Salduz) *	87 500 € 3 750 €	aucune	aucun	aucun
LE COMPLEMENT D'ASSURANCES ** dont contre-expertise assurances *	25 000 €	aucune	aucun	aucun
Contre-expertises après incendie : Capital assuré ≤ 375 000 € Capital assuré > 375 000 €	18 500 € 31 250 €	aucune	aucun	aucun
LA PROTECTION COMMERCIALE *	25 000 €	aucune	aucun	aucun
LA PROTECTION PATRIMONIALE *	25 000 €	aucune	aucun	aucun
LA PROTECTION IMMOBILIERE * dont expertise construction/transformation/ démolition *	25 000 € 937,5 €	aucune	aucun	6 mois
LA PROTECTION ADMINISTRATIVE *	25 000 €	aucune	aucun	aucun
LA PROTECTION FISCALE *	25 000 €	aucune	aucun	aucun
LA PROTECTION SOCIALE *	18 750 €	aucune	aucun	6 mois
LES GARANTIES OPTIONNELLES DE LA FORMULE PLEN@ (sous réserves qu'elles aient été souscrites) :				
L'OPTION « PROTECTION DES CREANCES » *	6250 €	15%	1 000 € HT	6 mois
L'OPTION « INTEGRALE » *	18 750 €	aucune	1 000 € HT	6 mois
LES AUTRES PRESTATIONS FINANCIERES				
L'INSOLVABILITE DU TIERS RESPONSABLE **	18 750 €	aucune	aucun	aucun
LE CAUTIONNEMENT PENAL ***	18 750 €	aucune	aucun	aucun
L'AVANCE D'INDEMNISATION **	18 750 €	aucune	aucun	aucun
L'AVANCE DE FRANCHISE **	1 875 €	aucune	aucun	aucun
L'ASSISTANCE E-REPUTATION *	6 250 €	aucune	aucun	aucun
L'ASSISTANCE COMMUNICATION MEDIA *	1 875 €	aucune	aucun	aucun
L'ASSISTANCE A LA TRANSMISSION OU CESSION *	1 875 €	aucune	aucun	aucun

Zonage territorial des garanties et prestations :

* : Garanties et prestations applicables en Belgique exclusivement,

** : Garanties et prestations applicables dans l'Espace Economique Européen,

*** : Garanties et prestations applicables dans le Monde entier (sauf Etats-Unis et Canada).

Comment calculer votre prime ?

Tarif avec la garantie 'Recouvrement de créances' par an TTC :

- Un vétérinaire (seul) : **281 EUR**
- Couple vétérinaire : **309 EUR**
- Association (PMV ou autre structure) :
281 EUR + 101 EUR par vétérinaire supplémentaire

Tarif sans la garantie 'Recouvrement de créances' par an TTC :

- Un vétérinaire (seul) : **251 EUR**
- Couple vétérinaire : **276 EUR**
- Association (PMV ou autre structure) : **251 EUR + 90 EUR** par vétérinaire supplémentaire

Avantage membre UPV !

Si vous marquez accord au plan, nous vous offrons pendant un an la Protection

Juridique Auto pour un véhicule. **(Budget 58 EUR)**

Couverture à la date d'effet souhaitée

(immédiatement ou à l'échéance de votre contrat actuel).

Comment souscrire ?

Il vous suffit d'envoyer un mail d'accord à : ***stephane.herbauts@marsh.com***

Informations à préciser :

- le nombre d'assuré(s)
- la garantie avec ou sans la garantie 'Recouvrement de créances'
- les coordonnées du preneur d'assurance
- le type et la plaque du véhicule à couvrir et la date d'effet souhaitée

Nous nous chargeons aussi de la résiliation d'un contrat en cours si vous communiquez les informations utiles.



TOUS RISQUES CABINET VÉTÉRINAIRE

Une autre dimension par rapport à l'assurance incendie classique !

Votre priorité n°4 :
Si vous avez votre propre cabinet vétérinaire, profitez d'un package complet.

Ci-dessous tableau reprenant la formule de base:

(tous les capitaux peuvent être augmentés, tenant compte de vos besoins)

PERILS ET EVENEMENTS ASSURES	MONTANTS ASSURES
Assurance bâtiment & contenu confondus, y compris les sous limites suivantes :	200.000 €
Périls non énumérés	200.000 €
Détérioration mobilière et immobilière	5.000 €
Vandalisme et actes de malveillance	5.000 €
Frais de reconstitution de plans, d'archives et de dossiers	7.500 €
Vol du contenu:	20.000 €
Vol de valeurs en caisse	2.500 €
Vol de valeurs sur la personne	1.250 €
Tous risques matériel médical fixe	10.000 €
Tous risques matériel médical portable	en option1
Tous risques matériel informatique et électronique de bureau fixe	5.000 €
Tous risques matériel informatique et électronique portable	en option1
Frais de reconstitution du software + frais supplémentaires	15.000 €
Prime annuelle (t.t.c.)	280 €

Ce package couvre également les frais exceptionnels pour la relance de l'activité et la RC Immeuble.

1 Cette option vous permet de couvrir le matériel transporté en dehors du Cabinet (par ex. échographes, matériel médical divers, PC portable, tablette, etc.).

Contacts



Herbauts Stéphane

Senior Client Executive

+32 2 674 97 01

stephane.herbauts@marsh.com



Perren Aurélie

Customer Service Representative

+32 2 674 89 03

Aurelie.Perren@marsh.com

BE 0403.276.906 - F.S.M.A. 014192 A - Edition 2023 - © Copyright - Marsh S.A. (2023) - Tous droits réservés. Ce document ne peut être rendu public, distribué ou copié sans l'autorisation de Marsh, excepté en cas d'utilisation confidentielle interne. Ce document contient uniquement des informations générales sur l'assurance. Ce document n'est pas un conseil en assurance et ne peut être appliqué à votre situation spécifique. Ce document ne peut en aucun cas être utilisé en tant que clarification ou avis concernant une police que vous pourriez souscrire.

Veuillez trouver ici nos conditions générales d'engagement selon lesquelles nous (Marsh s.a.) prestons des services à nos clients. Nos conditions générales s'appliquent à chaque mission reçue d'un client, sauf si nous en avons convenu autrement par écrit.
BELUX 1082095057

About Marsh

Marsh est le premier courtier d'assurance et conseiller en risques au monde. Avec plus de 45 000 collègues opérant dans 130 pays, Marsh offre à ses clients commerciaux et individuels des solutions de risque et des services de conseil fondés sur des données. Marsh est une entreprise de Marsh McLennan (NYSE : MMC), le premier cabinet de services professionnels au monde dans les domaines du risque, de la stratégie et des personnes. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 20 milliards de dollars, Marsh McLennan aide ses clients à naviguer dans un environnement de plus en plus dynamique et complexe grâce à quatre entreprises leaders sur le marché : Marsh, Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman. Pour plus d'informations, visitez marshmclennan.com, suivez-nous sur LinkedIn et Twitter.

La Chine vient seulement de révéler des données cruciales sur les origines du COVID-19.

Une divulgation plus précoce aurait pu nous épargner 3 ans de tohu-bohu politique.

Dominic Dwyer

Public Health Pathology, NSW Health Pathology, Westmead Hospital and University of Sydney, University of Sydney

Une fois de plus, nous parlons des origines du SRAS-CoV-2, le virus responsable du COVID-19.

Tout d'abord, l'étude du ministère américain de l'énergie a accordé plus d'importance qu'auparavant à l'hypothèse d'une fuite de laboratoire, bien que la confiance accordée à cette conclusion soit faible.

Deuxièmement, et plus important encore, la publication et l'analyse cette semaine de matériel génétique viral et animal recueilli sur le marché Huanan de Wuhan, lieu associé à jamais au début de la pandémie.

C'est un sujet qui me tient à cœur. J'étais le représentant australien dans l'enquête internationale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les origines du SRAS-CoV-2. Je me suis rendu à Wuhan pour une mission d'enquête au début de l'année 2021. J'ai visité le marché aujourd'hui fermé.

Nous disposons désormais de preuves plus solides qui font des chiens viverrins du marché un réservoir animal possible du SRAS-CoV-2, susceptible d'infecter l'homme.

Nous devons nous demander dans quelle mesure l'histoire récente aurait été différente, si nous avions disposé de ces éléments il y a trois

ans. Nous aurions réduit l'énorme énergie, la frénésie médiatique et le tohu-bohu politique autour d'hypothèses moins probables sur les origines de la pandémie. Nous aurions pu mieux concentrer notre attention sur la recherche.

Rebondissements et énigmes

Des échantillons ont été prélevés à divers endroits du marché en janvier 2020, quelques semaines après les premiers cas de COVID-19 à Wuhan. L'ARN du SRAS-CoV-2 et l'ADN humain ont été identifiés dans ces échantillons environnementaux, bien qu'aucun prélèvement animal n'ait été positif pour le virus.

Ces résultats ont été présentés à l'équipe de l'OMS chargée d'enquêter sur les origines de la pandémie en janvier 2021, dont je faisais partie.

Le travail a été publié sous forme de préprint (mis en ligne avant d'être vérifié de manière indépendante) en février 2022.

Les données «métagénomiques» sous-jacentes étayant les conclusions de la prépublication - à savoir la présence de séquences du SRAS-CoV-2 et de séquences humaines (mais pas animales) - devaient être fournies pour permettre des analyses plus approfondies. Cette démarche est généralement exigée par les revues et considérée comme appropriée dans l'esprit d'ouverture et de collaboration scientifique.

Cependant, ce n'est qu'au début du mois de mars 2023 que la communauté internationale a eu accès aux données.

C'est à ce moment-là que ces séquences métagénomiques environnementales ont été versées dans la base de données GISAID, le référentiel international de séquences virales en libre accès.

Une équipe indépendante d'experts internationaux a ainsi pu les analyser. Ils ont fait une révélation surprenante en identifiant de grandes quantités d'ADN de chiens viverrins et d'autres animaux en relation avec le SRAS-CoV-2. Les chiens viverrins peuvent être facilement infectés par le SRAS-CoV-2 et le transmettre. L'équipe internationale a publié ses observations en début de semaine sous forme de prépublication.

Il est intéressant de noter que ces séquences virales et animales se trouvent dans un quartier qui est un très grand marché, le quartier associé aux premiers cas humains. On sait aujourd'hui (mais les autorités chinoises l'avaient

initialement rejeté) que des animaux sauvages et d'élevage étaient vendus dans cette zone du marché.

Après l'analyse des séquences par l'équipe internationale, les scientifiques chinois qui avaient réalisé les tests sur le marché ont été contactés pour des commentaires et des discussions, notamment sur l'observation importante selon laquelle une grande proportion d'ADN de chien viverrin et d'autres animaux se trouvait mélangée aux séquences du SRAS-CoV-2.

Les séquences ont ensuite été retirées de la base de données GISAID quelques heures après que les auteurs de l'étude aient été contactés. Cette situation est peut-être inhabituelle pour une base de données ouverte telle que GISAID, et il conviendrait d'en clarifier les raisons.

Pourquoi ces travaux sont-ils importants ?

Ces derniers travaux ne prouvent pas que les chiens viverrins sont la source du SRAS-CoV-2. Il est probable qu'ils aient été un hôte intermédiaire entre les chauves-souris et les humains. Les chauves-souris hébergent de nombreux coronavirus, y compris des virus apparentés au SRAS-CoV-2.

Toutefois, les données correspondent à l'explication des liens entre l'animal et l'homme pour le SRAS-CoV-2.

Ces éléments, ainsi que d'autres examens des liens entre les animaux et le SRAS-CoV-2, doivent être replacés dans le contexte de l'absence de données solides à l'appui des autres hypothèses relatives à l'origine du SRAS-CoV-2, telles qu'une fuite de laboratoire, des aliments congelés contaminés et l'acquisition du virus en dehors de la Chine. Petit à petit, les preuves confirment l'origine animale de l'épidémie, centrée sur le marché de Huanan à Wuhan.

Le temps qu'il a fallu pour que ces premiers travaux fassent surface et la difficulté d'accès aux données brutes sont regrettables, comme l'a récemment souligné l'OMS.

En toute sympathie, on pourrait dire que l'analyse des données originales recueillies au début de l'année 2020 n'a pas été la bonne et que les chercheurs sont passés à côté de l'animal.

De manière cynique (et sans preuve), on pourrait dire que l'importance des données a été reconnue, mais qu'elles n'ont pas été rendues facilement accessibles. C'est aux chercheurs chinois du Centre chinois de contrôle des maladies qu'il appartient de répondre à cette question.

Quelles sont les conséquences de ce retard ?

Si la maladie avait été identifiée au début de l'année 2020, d'autres études auraient pu être entreprises pour comprendre les origines virales chez les animaux.

Trois ans plus tard, il est très difficile de mener de telles études, en remontant du marché désormais fermé jusqu'aux sources animales et aux personnes qui ont manipulé ces animaux.

Des réponses plus claires auraient permis de dépassionner le débat sur les origines virales possibles. Bien sûr, toutes les hypothèses doivent rester sur la table, mais certaines d'entre elles auraient pu être beaucoup mieux explorées avec des données plus anciennes.

Cela aurait-il changé le cours de la pandémie ? Probablement pas. Le virus s'était déjà répandu dans le monde entier et s'était très bien adapté à la transmission interhumaine lorsque ces travaux ont été disponibles. Toutefois, cela aurait permis d'orienter la recherche vers de meilleures méthodes de lutte contre la pandémie.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les leçons pour l'avenir sont évidentes. La divulgation ouverte des données séquentielles est la meilleure façon d'entreprendre une recherche scientifique, en particulier pour un sujet d'une telle importance internationale.

Rendre les données indisponibles ou ne pas demander d'aide pour des analyses complexes ne fait que ralentir le processus.

Le va-et-vient politique qui en a résulté de la part de tous les pays, en particulier des États-Unis et de la Chine, a renforcé la suspicion et ralenti encore davantage les progrès.

Bien que l'OMS ait été critiquée pour ses erreurs dans la gestion de la pandémie et dans la collecte de données permettant de comprendre les origines de la maladie et de faire progresser la recherche, elle reste la meilleure agence internationale pour encourager le partage ouvert des données.

Les scientifiques, pour la plupart, veulent faire ce qu'il faut et trouver les réponses aux questions importantes. Il est essentiel de faciliter cette démarche.

theconversation.com

23 mars 2023

¹ Global Initiative on Sharing Avian Influenza Data



Protection des consommateurs permettre des choix durables et mettre fin au green-washing

22 mars 2023

La Commission propose aujourd'hui des critères communs pour lutter contre l'écoblanchiment et les allégations environnementales trompeuses.

Conformément à la proposition présentée ce jour, les consommateurs bénéficieront de plus de clarté, d'une plus grande assurance qu'un produit vendu comme étant écologique l'est réellement et d'une information de meilleure qualité pour choisir des produits et des services respectueux de l'environnement.

Les entreprises bénéficieront elles aussi de ces nouvelles règles : celles qui font de réels efforts pour améliorer la durabilité environnementale de leurs produits seront plus facilement reconnues et récompensées par les consommateurs et pourront stimuler leurs ventes, au lieu de faire face à une concurrence déloyale. La proposition contribuera ainsi à établir des conditions de concurrence équitables pour ce qui est de l'information sur la performance environnementale des produits.

Une étude de la Commission de 2020 montre que 53,3 % des allégations environnementales examinées dans l'UE étaient vagues, trompeuses ou infondées et que 40 % n'étaient pas étayées. L'absence de règles communes pour les allégations écologiques volontaires des entreprises conduit à l'«écoblanchiment» et crée des conditions de concurrence inéquitables sur le marché de l'UE, au détriment des entreprises réellement durables.



Des informations fiables, comparables et vérifiables pour les consommateurs

Selon la proposition, les entreprises qui choisissent d'accompagner leurs produits ou services d'une «allégation écologique» devront respecter des normes minimales sur la manière dont elles étayent ces allégations et sur la manière dont elles les communiquent.

La proposition vise les allégations explicites, telles que: «T-shirt fabriqué à partir de bouteilles en plastique recyclé», «livraison avec compensation de CO²», «emballage comprenant 30 % de plastique recyclé» ou «protection solaire respectueuse des océans». Elle vise également à s'attaquer à la prolifération des labels et à la création de nouveaux labels environnementaux publics et privés. Elle couvre toutes les allégations volontaires concernant les incidences, les performances ou les aspects environnementaux d'un produit, d'un service ou du professionnel lui-même.

Elle exclut toutefois les allégations qui sont couvertes par les règles existantes de l'UE, telles que le label écologique de l'UE ou le logo des denrées alimentaires biologiques, car la législation en vigueur garantit déjà la fiabilité de ces allégations réglementées. Les allégations qui seront couvertes par de prochaines dispositions réglementaires de l'UE seront exclues pour la même raison.

Avant que les entreprises ne les communiquent aux consommateurs, les allégations écologiques couvertes devront être vérifiées de manière indépendante et étayées par des preuves scientifiques. Dans le cadre de l'analyse scientifique, les entreprises devront recenser les incidences environnementales qui sont réellement pertinentes pour leur produit, de même que les éventuels arbitrages, afin de donner une image complète et précise.

Plusieurs dispositions veilleront à ce que les allégations soient communiquées de manière claire. Ainsi, les allégations ou labels qui utilisent une notation globale des incidences d'un produit sur l'environnement ne seront plus autorisés, sauf s'ils relèvent de règles de l'UE. Quant aux comparaisons de produits ou d'organisations, elles devraient être fondées sur des informations et des données équivalentes.



Des règles et des labels clairs et harmonisés

La proposition réglementera également les labels environnementaux. Il existe actuellement au moins 230 labels différents, source avérée de confusion et de méfiance chez les consommateurs. Pour contrôler la prolifération de ces labels, la création de nouveaux labels publics ne sera pas autorisée, à moins que ceux-ci soient élaborés au niveau de l'UE, et tout nouveau système privé devra faire preuve d'un niveau d'ambition environnementale plus élevé que les systèmes existants et faire l'objet d'une autorisation préalable. Il existe des règles détaillées concernant les labels environnementaux en général : ils doivent être fiables, transparents, vérifiés de manière indépendante et régulièrement réexaminés.

Prochaines étapes

Conformément à la procédure législative ordinaire, la proposition de directive sur les allégations écologiques va maintenant être soumise à l'approbation du Parlement européen et du Conseil.



Prochaines étapes

Conformément à la procédure législative ordinaire, la proposition de directive sur les allégations écologiques va maintenant être soumise à l'approbation du Parlement européen et du Conseil.

À noter que les microentreprises (moins de 10 employés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires) sont exemptées de la directive.



Le 1er jour d'un nouveau collaborateur

Une recrue rejoint l'équipe ? Pour lui réserver le meilleur accueil possible, préparez son poste et proposez-lui une présentation exhaustive de l'entreprise afin de l'aider à trouver sa place dès le premier jour.

N'oubliez pas que ces premiers jours du salarié sont déterminants dans la suite de sa carrière. Faites bonne impression et soyez un recruteur attentif et à l'écoute !

1

Préparer l'arrivée

Dans un tout premier temps, il est absolument impératif de prévenir vos équipes d'arrivée d'un nouveau collaborateur et les informer du poste que celui-ci va occuper, ensuite :

- **Préparez son poste de travail** et assurez-vous qu'il ne manque rien
- **Réglez tous les points administratifs** : le contrat signé, assurance de travail, carte essence, etc...
- **Désignez un référent** qui le guidera dans ses premiers pas dans votre entreprise et à qui il pourra s'adresser sans craindre de déranger
- **Préparez un plan détaillé** pour le premier jour : prévoyez des activités pour introduire le nouveau collaborateur à l'entreprise, à ses collègues et à ses responsabilités

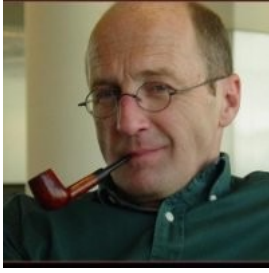
2

Organiser son parcours d'intégration

- Même si votre agenda déborde, il est impératif de **prendre le temps d'accueillir** le nouveau collaborateur en lui présentant toute l'équipe et en s'assurant qu'il a l'occasion de se présenter lui-même, faisant le tour des locaux, en expliquant les process, l'organisation et la culture de votre entreprise.
- Faites de sorte qu'au moins une personne de votre équipe (toute l'équipe si possible) prenne le **déjeuner avec la nouvelle recrue**, ce sera le moment parfait pour faire connaissance dans une ambiance décontractée.
- **Créez un climat de confiance** : encouragez le nouveau collaborateur à poser des questions et à demander de l'aide s'il en a besoin.
- Pour terminer cette journée d'intégration, **organisez un rapide premier entretien** avec votre salarié, pour lui donner l'occasion de vous soumettre ses premières interrogations ou incompréhensions à chaud. Ce sera également le bon moment pour redéfinir précisément avec lui le poste qu'il va occuper, en mentionnant les objectifs attendus à court et moyen terme.
- Enfin, pour que votre nouveau collaborateur se sente tout de suite utile à l'entreprise et prenne plus facilement ses marques, il est important de **l'impliquer rapidement dans un projet en cours**. Il n'y a rien de plus frustrant que d'attendre du travail alors que l'on veut simplement faire ses preuves. N'hésitez donc pas à lui **montrer que vous avez confiance en ses compétences**, et ce, dès son arrivée !

Et par la suite, soyez disponible et à l'écoute, rien de plus frustrant que de se retrouver face à un mur.

Morgan Beczek
Responsable formations, marketing et partenariats



Un peu de formation continue

Professeur honoraire Christian Hanzen
Consultant Rumexperts

Christian.hanzen@uliege.be

<https://www.facebook.com/Theriogenologie>

La durée de la gestation a aussi son importance

REFERENCE : Selon Vieira-Neto A et al. Association among gestation length and health, production and reproduction in Holstein cows and implications for their offspring. J.Dairy Sci. 2017,100,3166-3181.

QUELQUES PRECISIONS

Aux USA, la durée de la gestation (DG) des génisses et des vaches est respectivement de $277,8 \pm 5,5$ et de $279,4 \pm 5,7$ jours (Norman et al. 2009).

Cette durée de gestation dépend de la génétique (plus grande héritabilité du père que de la mère, réduction de 9 jours de la DG par certains taureaux), du sexe du veau (+ 1,1 jour si mâle), de la gémellité, de l'âge de la mère et de la saison du vêlage (moins 2,8 jours si vêlage en saison chaude ; moins 3 à 4 jours si stress thermique), de la durée de la lactation (corrélation positive).

La durée de la gestation a des conséquences sur le risque de dystocie, la production laitière, la mortalité néonatale et la métrite puerpérale.

COMMENT ONT-ILS FAIT ?

L'étude réalisée aux USA (Californie) concerne 3335 primipares et 4909 pluripares deux fermes. Toutes les vaches (traites 2 à 4 fois par jour et des productions annuelles en 365 jours de 12.050 à 13.100 kg de lait à 3,5 % de MG) ont fait l'objet d'un suivi de santé et de reproduction. Les pathologies ont été enregistrées

au cours des 90 premiers jours du postpartum et le risque de réforme ou de mort de l'animal au cours des 300 premiers jours.

Valeur moyenne de la durée de la gestation : 276 jours \pm 6 jours (DS).

Trois groupes ont été constitués

- Durée courte (9,4 %) : **(SGL)**
n = 762, moy = 266 j (256 to 269)
- Durée moyenne (76,4%) : **(AGL)**, n = 6,181, moy = 276 j, (270 to 282)
- Durée longue (14,2%) : **(LGL)**
n = 1,152, moy = 285 j, (283 to 296)

QUELQUES RESULTATS

Caractéristiques de la durée de la gestation

La DG des primipares ($274,1 \pm 0,2j$) est significativement ($P < 0,01$) inférieure à celle des pluripares ($276,8 \pm 0,2j$).

Hypothèse : le développement et donc le développement abdominal moindre des primipares induirait une situation de stress (Hypoxie) pour le fœtus qui déclencherait plus tôt la parturition. Il en serait de même en cas de stress thermique environnemental ou en cas de gémellité.

Si veau femelle ($275,4 \pm 0,1$) la DG est significativement ($P < 0,01$) inférieure que si veau mâle ($276,7 \pm 0,1$). De même, en cas de gestation gémellaire (4,2 % au total), il y a une différence significative ($P < 0,05$) entre F/F (1,1 % : $274,3 \pm 0,7j$) ou F/M (2,1% $273,6 \pm 0,5j$) que si M/M (1,0 % $277,3 \pm 0,6j$).

Hypothèse : l'allongement de la durée de la gestation en cas de veau mâle résulterait de l'allongement du temps nécessaire au développement de leur axe adreno-hypothalamo-hypophysaire.

Durée de la gestation et fréquence des pathologies (voir Tableau 1)

- Chez les primipares, le % de mortalité néonatale, de rétentions placentaires, de métrites puerpérales augmente quand la durée de la gestation diminue (256 to 269).
- Chez les pluripares, le % de dystocie, mortalité néonatale, de rétention placentaire, de métrite puerpérale augmente quand la durée de la gestation diminue (256 to 269) ou augmente (283 to 296).
- Le % de morbidité (manifestation de l'une et/ou de l'autre des différentes pathologies identifiées cad rétention, dystocie, métrite, fièvre de lait, déplacement de caillette, pathologie respiratoire, boiterie, mammite) augmente quand la durée de la gestation diminue (256 to 269) ou augmente (283 to 296). Le risque de réforme au cours des 300 jours suivant le vêlage augmente quand la durée de la gestation diminue.

Hypothèses : tout raccourcissement de la durée de la gestation peut résulter d'une situation stressante pour le fœtus (hypoxie, hypoglycémie) induisant

prématurément la parturition. Elle s'accompagne d'une immaturité pulmonaire et d'une absorption moindre du colostrum expliquant l'augmentation des mortalités néonatales.

Le processus immunitaire du rejet du placenta et donc de son expulsion serait inhibé en cas de raccourcissement de la gestation. Il en résulterait une augmentation de la prévalence des rétentions et donc des métrites. L'effet négatif exercé par l'augmentation de la durée de la gestation serait indirectement imputable à l'augmentation de la taille du foetus et donc du risque de dystocie.

Durée de la gestation et production laitière

- Chez les primipares, on observe une diminution de la production laitière journalière quand la durée de la gestation diminue (- 1,2 litres) ou augmente (-2,4 litres) par rapport à une durée de gestation normale (35,5 litres).

- Chez les pluripares la production diminue avec la durée de la gestation (- 2,8 litres) mais augmente avec celle-ci (+ 0,8 litres) par rapport à la production moyenne de 41,6 litres).

Hypothèses : une réduction de la durée de la gestation est de nature à modifier la synthèse de prolactine et donc la galactopoïèse, cette synthèse étant positivement associée à celle de l'œstrone mais négativement à celle de la progestérone. Par ailleurs, il est vraisemblable que l'augmentation de la fréquence des pathologies du postpartum n'est pas de nature à favoriser la production laitière.

Durée de la gestation et fertilité

Pas d'effet sur le % de gestation en 1^{ère} insémination (37,1 % à 40,7 % pour les primipares et 35,3 à 37 % pour les pluripares) malgré l'augmentation des pathologies. On notera cependant que les vaches avec une durée de gestation diminuée ont moins

de chances d'être gestantes au bout des 300 jours du postpartum.

Hypothèse : dans le cas présent, ces pathologies se sont traduites par une augmentation de la réforme des vaches avant la mise à la reproduction.

Durée de la gestation et fertilité des filles

Par rapport à une durée de gestation normale des mères (64,5 %), le % de gestation des filles diminue significativement quand la durée de la gestation augmente (60,3 %) et elle augmente quand la durée de la gestation diminue (69,3 %).

Par ailleurs une modification de la durée de la gestation se traduit par une réduction du % de génisses inséminées au cours des 500 premiers jours suivant la naissance.

Hypothèse : ces effets négatifs seraient imputables à l'augmentation des pathologies néonatales.

Vieira-Neto A et al. Association among gestation length and health, production and reproduction in Holstein cows and implications for their offspring. J.Dairy Sci. 2017,100,3166-3181.

Table 1. Associations between gestation length category (GLC)¹ and incidence of diseases, culling, or mortality in all Holstein cows according to parity

Item	Primiparous cows			Multiparous cows			P-value ²		
	AGL	SGL	LGL	AGL	SGL	LGL	GLC	Parity	GLC × parity
Cows, no.	3,725	475	311	2,456	287	841	—	—	—
Dystocia, %	36.5	31.7	32.4	17.0 ^c	28.8 ^a	20.9 ^b	0.12	<0.01	<0.01
Stillbirth, %	13.2 ^b	19.3 ^a	12.7 ^b	3.6 ^{b,AB}	13.2 ^a	5.4 ^A	<0.01	<0.01	<0.01
Twins, %	0.9	4.6	0.7	4.3	22.4	10.5	<0.01	<0.01	0.26
Retained fetal membranes, %	5.2 ^b	18.4 ^a	5.4 ^b	5.1 ^c	35.5 ^a	8.2 ^b	<0.01	<0.01	<0.01
Metritis, %	40.4 ^b	47.4 ^a	36.0 ^b	11.5 ^c	44.5 ^a	16.7 ^b	<0.01	<0.01	<0.01
Mastitis by 90 DIM, %	2.2	2.3	2.1	7.9	6.8	9.1	0.93	<0.01	0.69
Lameness by 90 DIM, %	5.1	3.5	3.8	8.8	8.1	10.7	0.37	<0.01	0.20
Morbidity by 90 DIM, ³ %	61.7 ^b	69.7 ^a	57.7 ^b	39.7 ^c	63.0 ^a	46.2 ^b	<0.01	<0.01	<0.01
Culling by 300 DIM, %	9.8	13.2	6.9	24.5	32.6	23.4	<0.01	<0.01	0.34
Death by 300 DIM, %	1.2	1.3	1.2	2.6	3.6	4.6	0.01	<0.01	0.36

^{a-c, A,B} Within parity group, values with different superscripts in the same row differed after adjustment by the method of Tukey (^{a-c} $P < 0.05$; ^{A,B} $0.05 < P \leq 0.10$).

¹Gestation length was categorized as average (AGL; population mean \pm 1 SD; mean = 276 d, range 270 to 282 d), short (SGL; at least 1 SD below the population mean; mean = 266 d, range 256 to 269 d), or long (LGL; >1 SD above the population mean; mean = 285 d, range 283 to 296 d).

²GLC = effect of gestation length category (AGL vs. SGL vs. LGL); Parity = effect of parity group (primiparous vs. multiparous); GLC × parity = interaction between GLC and parity.

³Morbidity included at least one of the following conditions: retained fetal membranes, metritis, mastitis, lameness, and other diseases such as milk fever, displaced abomasum, pneumonia, and bloat.

Pas ce soir, j'ai mal à la tête : prend une aspirine

REFERENCE : Barragan AA et al. *Effects of postpartum acetylsalicylic acid on metabolic status, health, and production in lactating dairy cattle*. *J.Dairy Sci* 2020, 103 <https://doi.org/10.3168/jds.2019-17966>.

MOTS-CLES : Thérapeutique non hormonale, Période d'attente, Période de lactation

CONTEXTE

Le vêlage est un véritable challenge pour une vache. Acétonémie et hypocalcémie sont au rendez-vous. Ces pathologies métaboliques vont réduire les capacités de défense immunitaires et ainsi exposer l'animal à des infections utérines ou mammaires.

Réduire l'inflammation serait a priori une stratégie de prévention des pathologies du postpartum. Sauf que l'inflammation peut s'avérer nécessaire, l'expulsion du placenta en est un exemple. L'utilisation de la meglumine flunixin, un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) augmente la fréquence de la rétention placentaire.

Le recours à l'acide acétylsalicylique (AAS cad l'aspirine)

administré en injection ou per os durant 2 à 7 jours contribue à augmenter la production laitière et selon certains auteurs à réduire la concentration de l'haptoglobine, un marqueur de l'inflammation.

Les auteurs de cette étude se proposent d'étudier les effets d'une double administration d'AAS sur la production laitière, l'inflammation et les pathologies du postpartum.

L'étude concerne 74 primipares et 157 pluripares de race Holstein produisant en moyenne 11.1543 kg de lait par an (3 traites journalières et ration totale mélangée).

Le traitement consiste en l'administration per os (lance bol) de 4 doses de 200 mg/kg d'AAS à 12 heures d'intervalle, la première administration étant réalisée 12 heures après la parturition.

LEURS OBSERVATIONS

- Les vaches pluripares produisent 1,64 Kg de lait en plus par jour (41,6 vs 40,0 kg/j ; $P < 0.04$).
- Le traitement n'a pas d'effet sur la production laitière des primipares (30,9 vs 31,5 kg/j).
- Le traitement n'a pas eu d'ef-

fet sur la quantité totale de matières utiles, de matières grasses ou de protéines en 305 jours.

- Le traitement s'est accompagné d'une concentration en BHB plus faible (0.99 mmol/L vs 1,16 mmol/L ; $P < 0.02$).
- Le traitement n'a pas eu d'effet significatif sur la concentration en haptoglobine évaluée 7 ($234 \pm 66.71 \mu\text{g/mL}$ vs $211 \pm 62.87 \mu\text{g/mL}$ chez les vaches non traitées) ou 30 heures ($159 \pm 37.79 \mu\text{g/mL}$ vs $173 \pm 42.66 \mu\text{g/mL}$ chez les vaches non traitées) après le vêlage.
- Le traitement n'a eu aucun effet sur la rumination, la fréquence de l'hyperthermie ($> 39.5^\circ\text{C}$), la dystocie, la conductivité du lait, la rétention placentaire, la fièvre vitulaire, le déplacement de caillette, l'acétonémie, la métrite, la mammites, la pneumonie, la boiterie ou le problème digestif.

MORALITE

Le bénéfice observé compense-t-il le coût lié au travail supplémentaire requis par ce traitement préventif ?

Barragan et al.: PERFORMANCE OF POSTPARTUM COWS TREATED WITH ACETYLSALICYLIC ACID

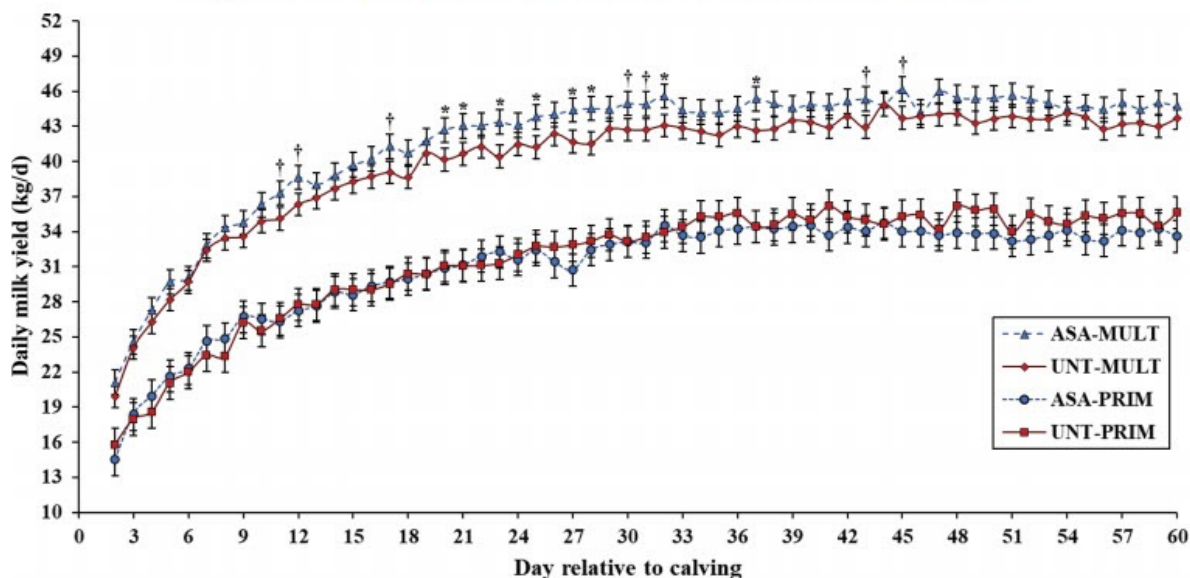


Figure 1. Daily milk yield (kg/d; LSM \pm SEM) in multiparous cows treated with acetylsalicylic acid (ASA-MULT; $n = 76$), multiparous cows that remained untreated (UNT-MULT; $n = 81$), primiparous cows treated with acetylsalicylic acid (ASA-PRIM; $n = 38$), and primiparous cows that remained untreated (UNT-PRIM; $n = 36$) after calving, for the first 60 DIM. Day \times treatment ($P < 0.001$) and parity \times treatment \times day ($P = 0.04$) interactions were found. * $P < 0.05$; † $0.05 < P \leq 0.1$.

Préparez les vaches pour l'été !



L'été est un défi majeur pour la santé mammaire dans de nombreuses exploitations. En effet, à cette période nous observons une hausse des taux cellulaires de tank et une augmentation des mammites et de leur sévérité. La mammite est une maladie multifactorielle qui résulte d'un déséquilibre entre l'hôte, l'environnement et les germes. Pendant les mois chauds de l'été, certains facteurs spécifiques compromettent le maintien de cet équilibre :

- Le **stress thermique** : la thermorégulation des animaux est perturbée et ils ne peuvent plus libérer la chaleur qu'ils produisent de manière adéquate dans l'environnement.
- Les conditions chaudes et humides constituent un terrain idéal pour une forte multiplication des bactéries dans la matière organique et donc une **pression d'infection** accrue.
- Les mouches peuvent transmettre des agents pathogènes tels que *Staphylococcus aureus* et *Trueperella pyogenes* en tant que **vecteurs**.

L'impact négatif du stress sur l'immunité

Nous savons qu'outre une pression infectieuse accrue dans l'environnement (**facteurs pathogènes**), différentes formes de stress peuvent avoir un impact négatif sur l'immunité de l'animal. Le stress est défini comme tout facteur perturbant l'homéostasie de l'organisme. Les **facteurs de stress non pathogènes** peuvent avoir un effet négatif sur le système immunitaire de manière indirecte, par le biais de modifications de la sécrétion hormonale, d'une part, et de l'état nutritionnel, d'autre part. Par exemple, en ce qui concerne les modifications des sécrétions hormonales, il faut tenir compte du rôle central des glucocorticoïdes à la fois dans la réponse au stress et dans la réponse immunitaire. Il y a donc un effet direct du stress sur l'immunité cellulaire et l'immunité humorale. Les modifications de l'état nutritionnel peuvent apparaître lors d'une réduction de l'apport alimentaire par laquelle l'organisme tente de limiter la production de chaleur interne. Cela entraîne des changements dans le métabolisme des protéines et de l'énergie, et contribue indirectement à accroître la sensibilité aux maladies et à diminuer la production laitière.

L'impact est particulièrement important chez les animaux en transition, dont le bilan énergétique négatif (BEN) est déjà prononcé. Les AGNE et les bêta-hydroxybutyrates sont directement associés à une réduction de la fonction des neutrophiles. Ce phénomène, associé à l'absence de glucose comme principale source d'énergie pour les macrophages et les neutrophiles, entraînera une réponse immunitaire insuffisante.

Plan d'action

La **vaccination** contre les mammites permet de renforcer spécifiquement l'immunité et les anticorps présents dans le lait assurent l'opsonisation des germes. Par conséquent, les germes sont immé-

diatement reconnus par les cellules inflammatoires et la réponse immunitaire démarre plus rapidement.

Il est important d'effectuer la primo-vaccination avant la période à risque afin d'obtenir une protection complète à temps et d'éviter que les facteurs de stress n'affectent négativement l'efficacité du vaccin. Le stress, par le biais d'une augmentation des taux de glucocorticoïdes, entraîne une diminution de la prolifération des lymphocytes. Il s'agit d'une étape critique de la réponse immunitaire adaptative. Il convient d'envisager le protocole d'été pour les exploitations qui souffrent principalement de pics de mammites en été.



Image 1 : Protocole d'été de vaccination des mammites avec STARTVAC®. Protocole adaptable.

L'**eau** avant tout ! Assurez-vous de fournir un accès à l'eau en suffisance : en termes de points d'eau, de débit et de qualité de l'eau.

La digestion ruminale génère le plus de chaleur. L'**ajustement de la ration** doit donc viser à déplacer la digestion du rumen vers l'intestin, mais aussi à répondre aux besoins plus élevés en énergie, en protéines et en macro- et micro-éléments (principalement en sélénium et en vitamine E). Si nécessaire, les niveaux de sodium, de potassium et de bicarbonate peuvent être augmentés pour éviter l'acidification du rumen et une distribution plus fréquente de la ration et/ou l'utilisation de stabilisateurs peuvent limiter l'échauffement de celle-ci.

Une bonne **ventilation** de l'étable, tout en évitant les courants d'air, contribuera à un climat approprié dans l'étable. Des ventilateurs placés à des endroits stratégiques peuvent également être utilisés. De préférence, un contrôle adéquat des **mouches** (pour-on, boucles auriculaires) est également prévu, en particulier pour les jeunes animaux et les vaches qui ont accès à l'extérieur.

Vous souhaitez obtenir des conseils personnalisés ou d'autres astuces pour préparer vos troupeaux à l'été ? Contactez notre équipe technique.

Dorothee Lieven : dorothee.lieven@hipra.com – 0491/61.29.18

Steven Van Melkebeek : steven.vanmelkebeek@hipra.com – 0498/36.95.56

Jamie Deckers : jamie.deckers@hipra.com – 0478/11.75.41

Sources : Reiche EM et al., 2004, Stress, depression, the immune system and cancer. - Sordillo LM et al., 2014, The nexus between nutrient metabolism, oxidative stress and inflammation in transition cows. - Rundveeloket.be, Artikelreeks: hittestress bij rundvee

Scannez le QR-code pour visualiser la notice.



Philippe Horlait



Cher Philippe,

Ton départ brutal a réveillé en moi une multitude d'images de notre jeunesse.

Je nous revois adolescents à l'Athénée d'Ath. C'est le souvenir d'un garçon provocateur, rebelle et farceur qui me revient en premier lieu à l'esprit. Tu as d'ailleurs conservé ces traits de caractère avec l'âge. Qui ne se souvient pas de tes fameux ris de veau à la sauce Madère ? Cette image n'est bien sûr qu'une des facettes de ta personnalité.

Je me rappelle également ton esprit engagé pour différentes causes qui te tenaient à cœur.

Nous nous sommes surtout rapprochés lors de nos études de médecine vétérinaire. Tout d'abord cette première année au home du Sart Tilman à Liège où tu as découvert avec horreur l'effort d'étudier. Ensuite, nous nous sommes retrouvés à Cureghem où nous avons continué à partager logements, guindailles et amitié. Le point culminant ayant été la maison du 20 avenue du Roi qui a compté jusqu'à une dizaine de cokotteurs vivant dans un capharnaüm sympathique que le propriétaire a découvert avec horreur lors de notre départ. Il y avait également les bons moments que nous avons partagé avec Tcho et Bertrand surtout quand nous rentrions au pays et quand nous allions faire les moissons chez ma marraine.

Ensuite, tu as suivi ton rêve de partir en Afrique pour exercer ton métier après une spécialisation en médecine vétérinaire tropicale. C'est à ce moment-là que Marie t'a rejoint pour partager avec toi cette nouvelle vie. Tu étais fier de me montrer ton ranch de la Nyanga au Gabon quand je suis allé vous rendre visite. Cette belle aventure s'est malheureusement terminée préma-

turément à cause de troubles politiques.

De retour en Belgique, tu as rapidement rebondi, tout d'abord dans l'insémination artificielle bovine et ensuite dans la gestion d'animaleries pour petits animaux à l'ULB où tu t'investissais avec passion et professionnalisme. Entretemps, il y a eu l'arrivée de Laure, ta grande fierté quand tu nous en parlais notamment pour ses actions en faveur du climat et des libertés.

Avec le temps, nos chemins se sont progressivement éloignés mais nous prenions toujours plaisir à évoquer les bons moments partagés durant notre jeunesse et je garde de toi l'image d'un homme généreux, en questionnement permanent et pour qui l'amitié occupait une place essentielle. Ces années de jeunesse où nous avons été très proches ont contribué à construire l'homme que je suis aujourd'hui et je t'en suis profondément reconnaissant.

Merci Philippe,

Jean Dubuisson

Philippe a été président de la section des inséminateurs de l'UPV alors que deux dossiers importants étaient à l'ordre du jour : la renégociation des conventions des collègues indépendants lors de la concentration de Haliba et Linalux en une seule entité, l'AWE, et le recadrage du statut des inséminateurs par le SPF. Grâce à ses talents

de conciliateur et sa jovialité, nous sommes arrivés à des solutions acceptables pour la profession.

Adieu, l'ami,

Alain Schonbrodt



Philippe, l'Africain....

Comme j'aimais affectueusement t'appeler

Que dire, sinon que MERCI

MERCI au nom de tous les étudiants du Burkina Faso et de la sous-région ouest africaine qui travaillent dans le domaine de l'expérimentation animale que tu as soulagé en te battant pour mettre en place l'animalerie de l'Université Joseph KI-ZERBO.

MERCI au nom de tous ces enseignants chercheurs et chercheurs que tu as soulagé en te battant pour mettre en place le comité d'éthique en expérimentation animale de l'Université Joseph KI-ZERBO. Aujourd'hui c'est avec beaucoup d'assurance que ces enseignants chercheurs et chercheurs soumettent sans crainte des publications ou des projets de recherche sans que ceux-ci ne soient rejetés parce que ces protocoles utilisant des animaux de laboratoire n'ont pas eu l'agrément d'un comité d'éthique.

MERCI au nom de l'Université Joseph KI-ZERBO qui grâce à tes actions a gagné en visibilité et en notoriété. Au nom de ces actions, les publications du Laboratoire de Physiologie Animale, qui feront référence à l'animalerie et au comité d'éthique te citeront ou te remercieront.

MERCI enfin Philippe, pour ta grandeur, ta persévérance et ton intelligence. Qualités qui symbolisent l'éléphant, ce grand mammifère des savanes d'Afrique que tu aimais tant. Quelle frayeur ne nous as-tu pas donné à Nazingha, Laure et moi lorsque tu fonçais droit sur eux tellement tu les admirais.

Pour toute cette contribution et en ta mémoire, nous baptiserons l'Animalerie, Animalerie Philippe HORLAIT de l'Université Joseph KI-ZERBO.

En Afrique comme tu le sais, nous disons que les morts ne sont pas morts.

Et toi, Philippe, tu es toujours avec nous et nous sommes ensemble.

Encore merci l'Africain...

Professeur Balé BAYALA

*Université Joseph KI-ZERBO
BURKINA FASO*

*Université Joseph KI-ZERBO
BURKINA FASO*

Ouagadougou, le 14 avril 2023



Donner aux animaux des médicaments destinés aux humains peut s'avérer mortel, alerte l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a appelé à la plus grande prudence concernant l'administration à des animaux de médicaments destinés aux humains. Certains peuvent s'avérer mortels.

Le paracétamol et l'aspirine peuvent se révéler mortels pour les animaux. C'est un rappel que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a tenu à faire sur son site internet le 20 février 2023.

Principal risque, le surdosage, l'animal étant beaucoup moins lourd que son maître. Toutefois, le risque d'intoxication peut perdurer même si la dose est ajustée « à la taille de l'animal ». Parmi les médicaments les plus responsables d'intoxication chez les animaux, les antidouleurs à base de paracétamol.

Rappelant que les animaux « n'ont pas le même métabolisme » que les humains, l'Anses explique notamment que « les chats n'ont pas d'enzyme permettant de dégra-

der le paracétamol, tandis que les chiens et les autres animaux de compagnie en possèdent très peu ». Conséquence, le principe actif s'accumule dans le sang, « conduisant à des effets indésirables ».

Même une petite dose de paracétamol peut se révéler mortelle chez un chat. Mais l'aspirine ou l'ibuprofène ne sont pas en reste, créant chez l'animal des « troubles digestifs, rénaux, et neurologiques pouvant aller jusqu'au coma et au décès ».

Seuls quelques médicaments déjà prescrits à l'homme peuvent être donnés à un animal. Attention toutefois, ils doivent être recommandés par le vétérinaire lui-même. Il pourra ainsi prescrire la bonne dose adaptée à l'âge et au poids de l'animal et sur une durée limitée. C'est le cas notamment des « médicaments à base de lopéramide ».

L'Anses évoque aussi le risque qu'un médicament puisse être ingéré par accident par l'animal. Elle recommande donc de veiller à les mettre hors de sa portée.

08/03/2023
Ouest-France



En bref ...

Belgique

En tant que « vieux », enfin c'est que disent tous ceux qui n'ont pas 40 ans, j'ai pris l'habitude de m'informer via la télévision et la radio et, plus rarement, par la lecture de journaux.

Cela fait maintenant quelques décennies que j'écoute les flashs info, que je regarde les journaux télévisés et qu'occasionnellement, je me plonge dans la lecture d'articles plus ou moins bien documentés.

Aujourd'hui, il est de bon ton de remettre en question la qualité, sinon la véracité même, de l'information diffusée via ces canaux dits « mainstream ». Et les plus jeunes se plongent plus volontiers sur internet pour y glaner une information parfois contradictoire.

Qui a tort, qui a raison, je n'en sais rien mais les quelques journalistes que je connais me semblent tout à fait compétents et de bonne foi. Voilà pourquoi, je continue à m'abreuver d'infos aux mêmes sources.

Et puis ce matin, ô surprise, j'entends et je lis que la chaîne Bel-RTL va revoir sérieusement (qualificatif particulièrement inadéquat) ses plages horaires d'information.

Pour faire simple, voici ce qui va changer :

- On va supprimer des minutes d'info et les journaux vont passer de 10 minutes à 6 minutes
- On va supprimer les flashs info à partir de 19h et la musique va prendre plus de place
- On va virer bon nombre de journalistes, surtout des pigistes

- Et last but not least ... ils vont se rallier à la bannière de Sud-presse pour sélectionner l'info qui sera diffusée sur les ondes.

Pour ceux qui ne connaissent pas Sud-presse (groupe Rossel), je vous invite à lire le journal « La Meuse » si, comme moi, vous avez l'immense privilège d'être liégeois. Des pages et des pages de ce que l'on appelait autrefois « les chiens écrasés » : du trash, du people, de l'anecdotique, bref de l'inutile qui remplit la tête et vide l'esprit.

A l'heure où le monde ne tourne plus très rond, c'est peu de le dire, entre les guerres, les défis climatiques, les pandémies, les crises économiques et sociales, je trouve que c'est effectivement le bon moment de nous sous-informer et de nous envoyer de la musique dans les oreilles et des jeux pour nous distraire.

A la télé, les reality-shows ont pris le pas sur tout le reste.

Les bimbos siliconées ont remplacé depuis longtemps les journalistes.

On marie au premier regard, on s'engueule en marseillais sous le soleil d'Ibiza, on chante, on danse ou on débat autour d'une table en s'insultant copieusement.

Je finirai par croire que les jeunes ont peut-être fait les bons choix pour conserver une information digne de ce nom. Le hic, c'est que sur internet on trouve autant d'infos douteuses, complotistes ou complètement farfelues que d'infos véritables.

Heureusement, il me reste ARTE, quelques chaînes d'histoire, et quelques émissions qui n'ont pas

encore été parasitées par la peopolisation si chère à de nombreux auditeurs ou téléspectateurs.

Du pain et des jeux, c'est ce que voulait le peuple romain pour se tenir coi.

2000 ans plus tard, on en est toujours au même point.

Belgique encore ...

4 mois de prison avec sursis pour une gifle bruxelloise ! C'est la peine réclamée à l'encontre d'une mère de famille qui a eu l'audace et la folie de lever la main sur sa progéniture.

Le fiston rebelle, brave garçon probablement, est actuellement en IPPJ en attente de son propre procès pour, à l'âge de 15 ans, tentative d'assassinat sur ... sa propre mère.

Ma première réflexion a été : « De la prison pour une gifle, on devient fou ! ».

La deuxième a été : « Mon Dieu, dans quel monde vivons-nous ? ».

Et la troisième ..., ben la troisième, je ne sais pas.

Comment un fils de 15 ans en vient à vouloir tuer sa mère ? Quel type de gifle ou combien de gifles cette mère a-t-elle mises à son gamin pour qu'il songe à la tuer ?

J'ai été enfant et ado à une époque où les baffes, les gifles et les coups de pieds au cul étaient monnaie courante. Je n'en suis pas mort, je n'en suis même pas resté traumatisé alors autant vous dire que je comprends pas grand-chose à cette histoire.

**Certains suscitent le bonheur partout où ils vont,
d'autres dès qu'ils s'en vont.**

Oscar Wilde

Rwanda

Un projet de loi visant à interdire et à sanctionner l'homosexualité a été adopté par le gouvernement, il ne reste plus qu'à avoir l'accord du président pour que la loi soit appliquée.

Et quand on sait que le président rwandais estime que l'homosexualité est une déviance dangereuse pour les sacro-saintes valeurs de la famille, on commence à entrevoir quelle sera sa décision.

Mesdames et messieurs les Rwandais, réfléchissez bien à qui vous allez faire les yeux doux.

Un baiser mal placé, une caresse sur la mauvaise personne et bardaf, c'est l'emprisonnement, la honte, que dis-je, l'infamie. Et tout ça pour une bête histoire de

cul entre adultes consentants qui n'ont comme seul tort que d'être du même sexe. Je l'ai dit au chapitre précédent, le monde devient fou !!

Et vous savez quoi ? Aux USA, il y a maintenant près d'une vingtaine d'états qui interdisent les spectacles de drag queens, vous savez, ces messieurs plus grands que vous, avec de longs cils, des hauts talons et un maquillage multicolore.

Ben, les Américains conservateurs ils n'aiment pas les messieurs déguisés en bimbos.

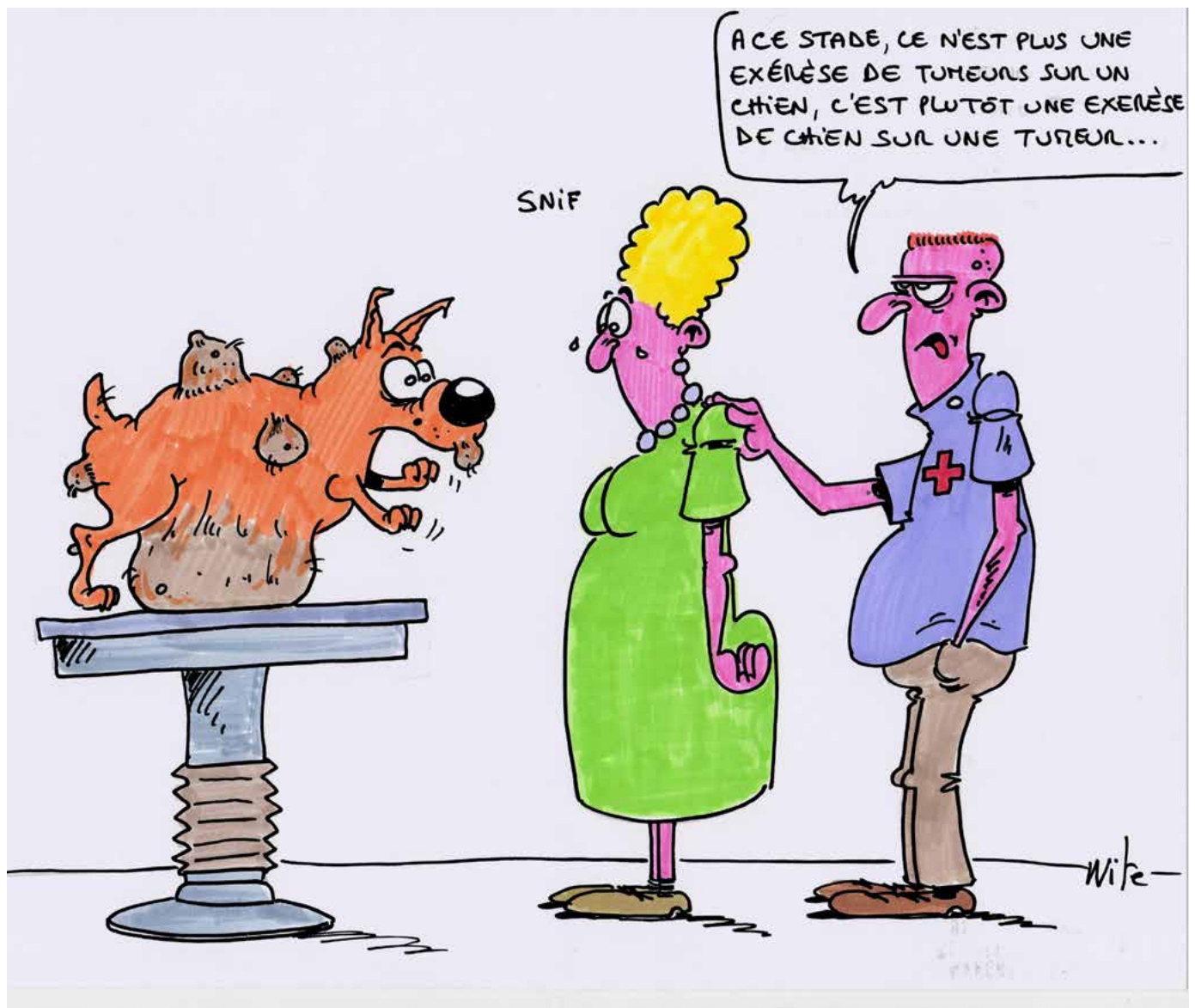
Dans le pays qui produit le plus grand nombre de films pornos, de films d'horreur, de films violents, de tueurs en séries et de massacres dans les écoles, mettre des bas résilles, une perruque et des dessous affriolants est vivement déconseillé !

Fréquentez les églises, même les plus farfelues, jouez les faux-cul, soyez plus catholique que le pape mais surtout, n'affichez pas une sexualité imprécise ! Pour les Américains, c'est blanc ou c'est noir, mais c'est sûr que c'est mieux quand c'est blanc.

Alors, si vous avez des velléités homosexuelles, des envies d'avortement ou des faux cils à assortir avec votre body en cuir, veuillez passer votre chemin, l'Amérique n'est pas pour vous.

Vous verrez que finalement on n'est pas si mal en Belgique. C'est sûr qu'il y a encore des progrès à faire mais je trouve qu'on n'est pas vraiment à plaindre.

Wite





Vos Avantages-Membres

Être membre de l'UPV, c'est aussi bénéficier de réductions et d'autres avantages auprès de nos partenaires. Découvrez-en un ou deux dans chaque numéro de votre Veterinaria.

Retrouvez tous les Avantages-Membres sur www.upv.be/avantages-membres

Journée Pluridisciplinaire Vétérinaire

Les JPV 2023 approchent ! Cette année, nous vous donnons rendez-vous le 12 octobre au Business village Ecolys à Namur avec une toute nouvelle formule.

Cette année la JPV se joint au congrès national de la Buiatrie qui a élu ses quartiers au même endroit et à la même date. Pour la première fois en Belgique nous allons réunir 300 vétérinaires tant en petits qu'en gros animaux pour un événement commun et unique.

Être membre de l'UPV, c'est bénéficier de tarifs avantageux lors de votre participation à la JPV. Profitez, dès maintenant de vos avantages membres en vous inscrivant à cet événement phare.

Plus d'infos sur www.jpv-upv.be



Prochaines Journées des GTV : les 24, 25 et 26 mai au Futuroscope de Poitiers

Chaque année plus de 50 praticiens ruraux belges assistent à cet événement.

La participation aux 3 jours du congrès vous apporte 21 PFC (Points de Formation Continué pour l'Ordre des Médecins Vétérinaires), valorisables pour la DQV et les CDM.

Être membre de l'UPV, c'est aussi bénéficier du tarif préférentiel "Adhérent SNGTV".



Informations pratiques et programme sur www.sngtv.org

OFFRE D'EMPLOI

Cabinet vétérinaire d'Hollogne Marche-en-Famenne

Cabinet vétérinaire en pratique mixte situé à Marche-en-Famenne recherche nouveau collaborateur, collaboratrice.
Répartition de la pratique : 70% bovine, 30% petits animaux.
Recherche personne motivée, désireuse de s'investir sur du long terme, Accompagnement prévu.
Clientèle fidèle et assez jeune. Clientèle avec bon potentiel de développement.

STRUCTURE

Nouveau cabinet bien équipé avec de salle de consultation, salle d'opération, salle de radio, salle de réveil et bureau.
Équipement présent: radio, anesthésie gazeuse, analyseur sanguin, écho bovin, cage de parage hydraulique, ...

SITUATION

Marche-en-Famenne, ville agréable avec de nombreux services : centre sportif et culturelle, cinéma, écoles primaires et rénovés, restaurants variés, festivités locales très développées. Possibilités d'y développer une agréable vie de famille entre ville et campagne.
Situé à 1 heure de BXL et du Grand-duché du Luxembourg, 40 minutes de Namur et Liège.

CONTACT

Vétérinaire Nicolas COLMANT
0486/41.31.03 - Veto.colmant@gmail.com

PETITES ANNONCES

A ne pas rater ! Pas de gros risques financiers, ni de gros investissements, peu de contraintes, liberté thérapeutique, opérationnel immédiatement, introduction à la clientèle et accompagnement, logement possible !!

Tu es jeune véto, esprit indépendant et libéral, et envie de te lancer en clientèle ?

Pour des raisons de santé, je loue/vends mes locaux de 90 m2 équipés petits animaux. Région de Charleroi.

Prix intéressant.

fa499898@skynet.be 0474/56 49 00

A vendre : cage à oxy 55/38/38 état neuf 100€

Pompe à perfusion état neuf 500€

Plaque chauffante + dimmer 88/62 cm 280€

Tabouret selle amazone ajustable 65 à 88 cm, dossier ajustable, état neuf 350€

Table écho artisanale 70€

fabienne.crochelet@skynet.be

Formation :

08/06/2023 - Cercle Vétérinaire du Centre

Vocalises chez le chien

Formateur : Dr Joëlle Hofmans

Info : teucqam@skynet.be

ANNONCE MISE EN ÉVIDENCE

TEXTE ENCADRÉ + LOGO

TARIF
NON-MEMBRES

50 % DE RÉDUCTION POUR
LES MEMBRES UPV



ENCADRÉ A4

(Max. 2800 caractères, espaces comprises)

- 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria

HTVA TVAC
750€ 907,50€

HTVA TVAC
375€ 453,75€

ENCADRÉ A5

(Max. 2200 caractères, espaces comprises)

- 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria

HTVA TVAC
410€ 496,10€

HTVA TVAC
205€ 248,05€

ENCADRÉ A6

(Max. 1100 caractères, espaces comprises)

- 1 mois d'affichage sur le site ET 1 parution dans un numéro du Veterinaria

HTVA TVAC
235€ 284,35€

HTVA TVAC
117,5€ 142,18€

PACK OFFRE D'EMPLOI

- 1 annonce encadrée A4 (Veterinaria + site)
- Publication Facebook (1 semaine)
- Mailing vers tous les vétérinaires

PACK 3

✓

✓

✓

1 300 €





PARC ANIMALIER DE BOUILLON

PROFIL DE POSTE VÉTÉRINAIRE en Parc Zoologique

Parc Animalier de Bouillon - Parc zoologique - 120 espèces – mammifères et oiseaux

Description du poste :

- Effectuer les examens préventifs, vaccinations, contrôles parasitaires
- Assurer le suivi de santé de chaque espèce
- Effectuer des visites de contrôles régulières sur l'ensemble du parc
- Contrôler le bien-être de chaque espèce
- Etablir un rapport de visite à chaque passage
- Pratiquer les euthanasies, anesthésies
- Lors de mortalité, déterminer les causes pour préserver les autres individus
- Lors de problèmes liés à la santé ou au bien-être des animaux, prévenir le responsable du parc et proposer des solutions pour pallier aux problèmes
- Savoir utiliser le programme Zims pour la gestion d'inventaire des animaux
- Réaliser les fiches alimentaires des animaux
- Gérer la collection
 - o Entrées et sorties des animaux
 - o Gérer les contacts avec les autres zoos européens concernant les échanges



- o Organiser et réaliser les transferts des espèces entre les parcs
 - o Effectuer les transports d'animaux
- Seconder le conseiller pédagogique dans l'élaboration du contenu pédagogique ainsi que le responsable du parc par rapport aux missions de conservation (directive européenne sur les zoos)
 - Rédiger les dossiers de demande concernant la détention d'espèces pour lesquelles il n'y a pas de normes de détentions établies par la législation.

Profil recherché :

- un indépendant 3 jours/semaine
- entrée en service immédiate
- Diplôme de vétérinaire
- Être organisé et rigoureux
- Avoir le sens de l'observation
- Être en bonne condition physique
- Savoir prendre des responsabilités
- La connaissance de l'anglais indispensable

Comment postuler :

- Envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse :
Parc Animalier de Bouillon
À l'attention de Mr POCHET Nathalie
Chemin de chanteraine 6830 BOUILLON – Belgique
- Ou par mail : info@parcanimalierdebouillon.be

VT-Surfing



"Gang" de macaques au Japon: un des singes capturé et tué

Les autorités locales qui combattent des macaques errants ayant attaqué et blessé une cinquantaine de personnes dans l'ouest du Japon ont annoncé mercredi avoir capturé et tué l'un des singes fauteurs de trouble.

L'animal, un mâle âgé d'environ 4 ans et d'une taille de 50 cm, a été capturé à l'aide d'une fléchette tranquillisante par un tireur spécialisé alors qu'il déambulait dans la cour d'une école secondaire de la ville de Yamaguchi. Il a été tué après avoir été identifié comme étant l'auteur d'une des attaques, a indiqué à l'AFP un responsable du bureau local de l'agriculture.

Sa mort ne garantit pas la fin du problème, car plusieurs singes agressifs courent toujours. Un total de 49 attaques a été recensé à ce jour. "Les témoins décrivent des singes de différentes tailles. Même après cette capture, de nouvelles attaques nous ont été signalées", a expliqué le responsable.

Depuis début juillet, ces attaques, principalement des griffures et morsures légères, font les gros titres de la

presse nipponne. Les macaques sont très répandus au Japon, et posent parfois problème en s'introduisant dans les maisons ou en détruisant les récoltes. Mais ce type de comportement agressif est rare. Des habitants de Yamaguchi ont confié aux médias locaux qu'ils ne sortaient plus sans emporter des parapluies et des cisailles pour se protéger en cas d'attaque simiesque.

www.msn.com

RTL info



OFFRE D'EMPLOI

2 vétérinaires
Gros animaux

NOTRE OFFRE

- Principalement éleveurs viandeux de type BBB, quelques races françaises et laitières.
- Après une formation garantie rémunérée de quelques mois, vous renforcez le tour de garde à 5 vétérinaires.
- Bonne rémunération évoluant toujours selon les compétences.
- Césariennes, médecine interne, néonatalogie (RAC, hernie, omphalite, colique...), parage avec travail hydraulique, échographie, gestion de troupeau...



NOTRE CABINET

- Equipe Pluridisciplinaire de 5 vétérinaires : 2 GA (44 et 27), 1 GA/PA (39), 1 PA/EQ (25) et 1 PA/NAC (41), et 2 ASV.
- Nous possédons une structure de 700m2 pour les petits animaux et les chevaux avec des aménagements équestres extérieurs accessibles.
- Restant en constante évolution, possibilité de s'épanouir dans un domaine grâce à notre équipement assez complet : Echographie, Radiographie numérique, Anesthésie Gazeuse avec monitoring, Endoscopie, Analyseurs sanguin, Microscope ...
- Bonne ambiance avec parfois un travail plus soutenu mais toujours un vétérinaire expérimenté joignable.
- Réunion quotidienne matinale pour discuter des cas cliniques et de l'organisation de travail.
- Situé dans la région des Ardennes, entre Bouillon et Libramont.

VOTRE PROFIL

- Disponible et curieux(se)
- Bon contact avec la clientèle et esprit d'équipe (entraide, soutien et échanges)
- Débrouillard est un avantage mais l'expérience n'est pas une priorité
- Prêt à venir habiter dans la région.



Intéressé(e) ?

+32 476 45 61 52 - info@curamed.eu

Dans le but de renforcer ses équipes et dans le cadre de ses activités d'inséminations artificielles et de suivi de reproduction, **Inovéo Sces** recherche :

1 vétérinaire inséminateur (m/f) pour la province du Luxembourg

Description de la fonction :

- Vétérinaire en insémination artificielle bovine
- Intérêt pour la médecine rurale et les suivis de reproduction
- Intérêt pour l'analyse des données disponibles sur l'exploitation

Compétences requises :

- Vous êtes dynamique, communicatif et autonome, capable de vous intégrer dans une équipe
- Vous avez des aptitudes à conseiller la clientèle en génétique et management (une formation en interne vous sera assurée gratuitement)
- Vous possédez votre propre véhicule et êtes en possession du permis de conduire
- Peu de contraintes administratives, pas de travail de nuit, formations adaptées à la demande, travail en plein air, intensité de travail adaptée, honoraires payés dès réception des factures

Entrée en fonction : Mise en fonction immédiate dès évaluation positive des compétences de base.

Contrat : Indépendant avec clientèle mise à disposition automatiquement après évaluation de la formation de base.

Intéressé(e) ? Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur Bernard Christiaens, vétérinaire référent en reproduction et responsable de votre formation de base.

Plus d'infos : www.awenet.be

JOB

IMPRIMERIE DE SMET SRL

Imprimerie reconnue par l'Etat pour l'impression de reçus fiscaux, fiches et registres pour les professions libérales, ainsi que tout imprimés pour les services de TVA.

Pochettes pour médicaments



A) sans impression	Format	
	10 x 16 cm	15 x 22 cm
par		
100 ex	2,50 €	4,10 €
1.000 ex	15,00 €	24,60 €

B) avec impression de vos données	Nombre	Format	
		10 x 16 cm	15 x 22 cm
1.000 ex		47,00 €	54,00 €
2.000 ex		87,00 €	101,00 €
3.000 ex		127,50 €	148,50 €
4.000 ex		166,00 €	194,00 €
5.000 ex		200,00 €	235,00 €
7.500 ex		274,00 €	326,50 €
10.000 ex		330,00 €	400,00 €

Membre UPV
-10% sur imprimerie

A VOS AGENDAS !

LES WEBINAIRES DE L'UPV : À REVOIR OÙ ET QUAND VOUS LE SOUHAITEZ !

Disponibles à la demande : upv@upv.be

FORMATIONS EN MANAGEMENT

Parce qu'en tant que vétérinaire indépendant, vous êtes aussi à la fois responsable de l'administration, de la comptabilité, des ressources humaines, de la communication... L'UPV vous propose aussi des formations en Management.

Facebook*

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Facebook, et comment le mettre en pratique pour augmenter la visibilité de votre cabinet. - Désiré DUPAS

PARTIE 1 - Niveau débutant

PARTIE 2 - Niveau avancé



Communication*

Vétérinaires, créez, gérez et optimisez votre branding & communication digitale sans stress !
Désiré DUPAS

PHARMACOLOGIE DE LA DOULEUR : DE LA MOLÉCULE AUX CAS CLINIQUES*

10 SÉANCES DE WEBINAIRES EN COLLABORATION AVEC CAP DOULEUR

Thierry POITTE DMV 

Une approche originale et transversale partant des molécules pour explorer l'étendue des usages possibles dans la gestion des douleurs aiguës et chroniques au travers de cas cliniques.

Un véritable parcours de formation, regroupant un ensemble d'épisodes couvrant chacun une molécule que nous considérons comme incontournable dans la gestion de la douleur.
Disponibles à la demande : upv@upv.be



CAPdouleur
CHANGE ANIMAL PAIN

« La Douleur est l'un des 5 VA, five vital assessments, 5 éléments essentiels avec la Température, le Cœur, la Respiration et l'Alimentation. La gestion de la douleur est un élément essentiel dans le cadre du bien-être animal et c'est une réelle plus-value pour votre clientèle que de la prendre correctement en charge. »

Dr Stéfan Degallaix

1. Physiopathologie de la douleur
2. Évaluation de la douleur chez le chien
3. Évaluation de la douleur chez le chat
4. Cannabidiol
5. Gabapentine
6. Ketamine
7. Methadone
8. Balance bénéfices/risques des AINS
9. Tramadol
10. Biothérapies (cellules souches et anticorps monoclonaux)





Contrôle des populations de pigeons, de la domestication à la nature
Nicolas SCHOONHEERE, Pierre COPPENS et Alain SCHONBRODT - 8 PFCC



Les fondamentaux pour le vétérinaire apicole
Tanguy MARCOTTY et Benjamin CHARLES - 5 PFCC



Mise à jour en matière de radioprotection vétérinaire - version 2020 à distance
Formation de mise à jour réglementaire pour les vétérinaires qui utilisent des appareils émetteurs de rayons X - Valeria BUSONI et Vera PIRLET - 3 PFCC

La grippe aviaire est en Belgique : reconnaître et contrôler l'infection chez la volaille, les oiseaux de hobby et les oiseaux sauvages
Etienne THIRY, Thierry VAN DEN BERG, Jean-François HEYMANS, Bénédicte LAMBRECHT et Nicolas SCHOONHEERE - 5 PFCC



La médecine des camélidés - Linde GILLE - 4 PFCC



L'examen dentaire chez le cheval - en 3 parties
Fabrice BODEUS - 4 PFCC par épisode

Actualités sur les herpèsviroses équine : de la rhinopneumonie équine à la myéloencéphalopathie, de la suspicion à la gestion des foyers
Hélène AMORY, Etienne THIRY et Annick GRYSPEERDT - 4 PFCC

AFSCA

Nouveautés sur le FeLV : d'une pathogénie complexe à une vaccination efficace, à partir de cas cliniques - Etienne THIRY et Corine BOUCRAUT-BARALON - 5 PFCC

L'examen cardiaque en consultation avec mon seul ami stetho
Natacha DE VISSCHER - 3 PFCC

Les gestes techniques d'urgence vétérinaire
Priscilla BURNOTTE et Kris GOMMEREN - 3 PFCC

Alimentation du chien et du chat : Que penser de la ration ménagère ? Comment orienter les propriétaires. - Marianne DIEZ - 3 PFCC

COVID-19



L'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux de compagnie
Sophie LE PODER, Axel MAUROY et Etienne THIRY - 6 PFCC

AFSCA



Covid 19, confinement et déconfinement : impacts sur le comportement des CHATS - points d'attention et d'action pour le vétérinaire - Joëlle HOFMANS - 3 PFCC



Covid 19, confinement et déconfinement : impacts sur le comportement des CHIENS - points d'attention et d'action pour le vétérinaire - Joëlle HOFMANS - 3 PFCC

Le Covid-19 expliqué aux vétérinaires : de la santé humaine à la santé animale... et vice-versa ?
Etienne THIRY Jean-Luc GALA Benoît MUYLKENS Laurent GILLET Daniel DESMECHT Mutien-Marie GARIGLIANY Kris GOMMEREN - 4 PFCC

AFSCA

PFCC éligibles pour la certification DQV



Reproduction bovine : inflammation et infection dans le tractus génital de la vache : conséquences pour la fertilité - Philippe BOSSAERT - 4 PFCC

Formation initiale certificative dans le cadre de l'agrément DQV .
Paul STAS, Marcel GONIEAU et Gregory SCHOONBROODT- 5 PFCC AFSCA

L'Oxygénothérapie : utile aussi pour les jeunes Bovins ! Denis LECOMTE - 1 PFCC

La Fluidothérapie chez le veau - Denis LECOMTE - 3 PFCC



2 cycles de 3 formations en nutrition !

DES TANDEMS ENTRE LE PROFESSEUR MARIANNE DIEZ, DIPL. ECVCN,
ET DES CLINIENS, CHACUN DANS LEUR DOMAINE..



Les formations développeront une approche clinique des troubles abordés chez le chien et le chat et envisageront le rôle de la nutrition dans ces troubles : causes, prévention et traitements.

Chaque formation, d'une durée de 2 heures, est supportée par différentes capsules vidéo et supports PowerPoint. Lors de la mise à disposition de la formation, un forum est ouvert où les participants peuvent interagir et poser des questions.
Après deux semaines, les formateurs apporteront une série de réponses aux questions posées, au cours d'une brève séance en visio-conférence.

Un potentiel de 4 PFCC par formation.



LES FORMATIONS TERMINÉES RESTENT ACCESSIBLES
À LA DEMANDE SUR LE SITE DE FORMAVET.



ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE : CYCLE 1

- Approche clinique et nutritionnelle des troubles de la mobilité chez le chien et le chat
Marianne DIEZ et Marc BALLIGAND
- Approche clinique et nutritionnelle : le comportement et l'alimentation
Marianne DIEZ et Joëlle HOFMANS
- Approche clinique et nutritionnelle des maladies rénales chroniques chez le chien et le chat
Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN

ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE : CYCLE 2

- Approche critique des réactions alimentaires : implication en dermatologie
Marianne DIEZ et Jacques FONTAINE
- Approche clinique et nutritionnelle : dysurie chez le chat, avec ou sans calcul ?
Marianne DIEZ et Frédéric BILLEN
- Approche clinique et nutritionnelle des troubles orthopédiques de croissance chez le chien
Marianne DIEZ et Bernard BOUVY



ATELIER EN PRATIQUE RURALE

Approche tactique 2.0 du tarissement par le vétérinaire selon l'épidémiologie des mammites

27 Avril 2023
13h - 17h30
CASTEAU (Hôtel Casteau Resort)



La prévention des pathologies ainsi que le suivi de la santé mammaire des animaux sont des éléments majeurs de la durabilité des exploitations. A l'heure où la société nous demande de diminuer notre utilisation d'antibiotiques chez les animaux, il est crucial que le vétérinaire puisse faire appel aux différents outils et examens existants pour appuyer sa démarche diagnostique et la mise en place de son plan de traitement.

Le tarissement est toujours à l'heure actuelle une période de forte utilisation d'antibiotiques dans les exploitations laitières, le recours au tarissement sélectif doit se faire sur une base solide et sûre afin d'éviter les retours de manivelle.

L'observation des animaux, de leur management, leur environnement et leurs données est indispensable à la résolution de cas complexes et au suivi des exploitations sur le long terme. Des outils peuvent aider à mieux suivre les animaux à distance et à aider à la prise de décision.

Au-delà de la simple information et de la justification de ces outils et examens, il importe que les praticiens se les accaparent dans leur pratique quotidienne et s'exercent à la résolution de cas cliniques.

Leonard THERON - Anne-Sophie RAO - Edouard REDING
8 PFCC

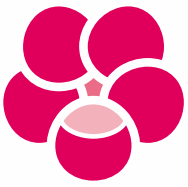
Le Programme de la prochaine JPV est déjà en ligne

et dans votre Veterinaria en page : 6 & 7



Informations et inscriptions :
FORMAVET : www.formavet.be
JPV : www.jpv-upv.be
BUIATRIE : www.buiatrie.vet





Miloa
Veterinary Expert

Gastro Supp™

DITES ADIEU AUX
CRAMPES D'ESTOMAC

Également contre les remontées acides



info@miloa.eu
www.miloa.eu | www.academy.miloa.eu



Miloa Veterinary Expert



MiloaVeterinaryExpert

NEW

ACIDE HYALURONIQUE

MAINTENANT AUSSI

POUR CHIEN



Bonharen IVN



Solution injectable en I.V. de 10 mg/ml (acide hyaluronique)

- ✓ **Le seul injectable d'acide hyaluronique pour chien**
- ✓ **En cas de maladies associées à la synovite non-infectieuse: ostéo-arthrose, traumatismes, malformations**

Améliore la mobilité - Réduit les gonflements - Réduit la douleur



bonharen.prodivet.com

Dénomination du médicament vétérinaire : Bonharen IVN 10 mg/ml solution injectable pour chevaux et chiens. **Substance active :** hyaluronate de sodium 10 mg par ml. **Espèces cibles :** chevaux et chiens. **Indications d'utilisation :** pour le traitement des maladies articulaires associées à la synovite non-infectieuse. **Contre-indications :** ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au hyaluronate de sodium exogène ou à l'un des excipients. **Effets indésirables (fréquence et gravité) :** aucun connu. **Posologie :** chevaux : 60 mg de hyaluronate de sodium (soit 6 ml du médicament vétérinaire) par animal ; chiens : 30 à 50 mg d'hyaluronate de sodium (soit 3 à 5 ml du médicament vétérinaire) par animal, en fonction de la taille du chien. Nombre de doses : 5 doses. Intervalle entre les doses : 7 jours. **Voie d'administration :** voie intraveineuse. **Temps d'attente :** chevaux : viande et abats : zéro jour ; lait : zéro heure. Numéro d'autorisation de mise sur le marché : BE-V551733. BONHAREN IVN_RC Pabr_FR_V1_20210318


Prodivet
pharmaceuticals